

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2019-2020

Séance plénière du vendredi 14 février 2020

Compte rendu

Sommaire

 Pages

 EXCUSÉS
 5

 ORDRE DU JOUR
 5

 COMMUNICATIONS
 5

 • Composition des commissions
 5

 • QUESTIONS ÉCRITES
 5

 • NOTIFICATION
 5

INTERPELLATIONS

•	LES POLITIQUES TRANSVERSALES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE FAVORISANT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
	de M. Gaëtan Van Goidsenhoven
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège
	(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Christophe De Beukelaer, M. Michael Vossaert et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)
•	LE RAPPORT DU KCE SUR LA LITTÉRATIE EN SANTÉ
	de Mme Gladys Kazadi
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé
	(Oratrices : Mme Gladys Kazadi et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)
•	LES DISCRIMINATIONS À L'ÉGARD DES PERSONNES ÂGÉES ET L'IMPACT SUR LEUR SANTÉ
	de Mme Gladys Kazadi
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé
	(Oratrices : Mme Gladys Kazadi, Mme Nicole Nketo Bomele et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)
•	LES MESURES DE PRÉVENTION CONCERNANT LA CHUTE DES PERSONNES ÂGÉES
	de M. Ahmed Mouhssin
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé
	(Orateurs : M. Ahmed Mouhssin, Mme Aurélie Czekalski, M. Christophe De Beukelaer et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)
•	LE PROJET DE MUSÉE DE L'IMMIGRATION
	de M. Ahmed Mouhssin
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture
	(Orateurs : M. Ahmed Mouhssin, M. Petya Obolensky, M. Ridouane Chahid, M. Ibrahim Donmez et M. Rudi Vervoort, ministre)1
•	LES RISQUES LIÉS À LA CONSOMMATION D'ALCOOL DURANT LA GROSSESSE ET L'ALLAITEMENT
	de M. Jamal Ikazban
	à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé
	(Orateurs : M. Jamal Ikazban, M. Ahmed Mouhssin et M. Alain Maron, ministre)1
•	L'ÉTUDE DE SCIENSANO DÉMONTRANT L'IMPACT POTENTIEL DE LA RÉDUCTION DU TABAGISME SUR L'ESPÉRANCE DE VIE ET DE SANTÉ EN BELGIQUE
	de M. Jamal Ikazban
	à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé
	(Orateurs : M. Jamal Ikazban, Mme Gladys Kazadi et M. Alain Maron, ministre)2
•	LES SUITES À DONNER À LA RÉSOLUTION VISANT À FAVORISER LES RELATIONS ENTRE LES ENFANTS ET LEURS PARENTS EN PRISON
	de M. Jamal Ikazban
	à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale
	(Orateurs : M. Jamal Ikazban, Mme Magali Plovie et M. Alain Maron, ministre)

•	LE DÉPÔT DE LA PROPOSITION DE LOI VISANT À RECONNAÎTRE LES HOMMES VICTIMES DE VIOL	
	de M. Jamal Ikazban	
	à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé	
	(Orateurs : M. Jamal Ikazban, Mme Nicole Nketo Bomele et M. Alain Maron, ministre)	24
QI	JESTION ORALE	
•	L'ÉDUCATION SEXUELLE DES ADOLESCENTS AUTISTES	
	de M. Mohamed Ouriaghli	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées	
	(Orateurs : M. Mohamed Ouriaghli et M. Rudi Vervoort, ministre)	26
Q۱	JESTIONS D'ACTUALITÉ	
•	LES FÉMINICIDES EN BELGIQUE ET LEUR PRISE EN CHARGE POLITIQUE, POLICIÈRE ET JUDICIAIRE	
	de Mme Stéphanie Koplowicz	
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé et de la Famille	
	(Oratrices : Mme Stéphanie Koplowicz et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	28
•	LES CONGÉS-ÉDUCATION PAYÉS	
	de Mme Isabelle Emmery	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement	
	et à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle	
	(Oratrices : Mme Isabelle Emmery et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	29
•	LA MAÎTRISE DES COÛTS DU TRANSPORT NON URGENT	
	de Mme Alexia Bertrand	
	à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé	
	(Orateurs : Mme Alexia Bertrand et M. Alain Maron, ministre)	29
Q۱	JESTIONS ORALES (SUITE)	
•	L'APPLICATION DE L'ARTICLE 21 DU DÉCRET DU 24 AVRIL 2014 PORTANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES AU BUDGET, À LA COMPTABILITÉ ET AU CONTRÔLE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET DES ORGANISMES ADMINISTRATIFS PUBLICS QUI EN DÉPENDENT	
	de M. Christophe Magdalijns	
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge du Budget	
	(Orateurs : M. Christophe Magdalijns et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	30
•	LA LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE	
	de M. Gaëtan Van Goidsenhoven	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement	
	(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Rudi Vervoort, ministre)	31

C.R. N° 13 (2019-2020)

•	LE HARCELEMENT SCOLAIRE
	de Mme Clémentine Barzin
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement
	(Orateurs : Mme Clémentine Barzin et M. Rudi Vervoort, ministre)
•	LES ENFANTS À BESOINS COMPLEXES À BRUXELLES
	de Mme Delphine Chabbert
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées
	(Orateurs : Mme Delphine Chabbert et M. Rudi Vervoort, ministre)
•	L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DU GENRE DANS LE CONTENU DU PARCOURS D'INTÉGRATION
	de Mme Viviane Teitelbaum
	à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale
	(Question reportée la demande de l'auteure)
CL	_ÔTURE34
A١	NNEXES
•	ANNEXE 1 : COMPOSITION DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ D'AVIS POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES
•	ANNEXE 2: COUR CONSTITUTIONNELLE

Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

La séance plénière est ouverte à 9h31.

M. Petya Obolensky et Mme Delphine Chabbert prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 31 janvier 2020 est déposé sur le Bureau)

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la présidente.- Mme Margaux De Ré, M. Emin Ozkara et Mme Farida Tahar ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du 7 février dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du 14 février 2020.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

Composition des commissions

Mme la présidente.- Le 20 décembre dernier, le Parlement a adopté la proposition de modification de son règlement visant à modifier l'article 12.1 concernant la reconnaissance des groupes politiques.

En son article 6, il est précisé que les modifications au sein des commissions et du Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (articles 4 et 5) entreront en vigueur au 1^{er} mars 2020.

La composition nouvelle figurera en annexe du présent compte rendu, suivant les renseignements obtenus auprès des différents groupes politiques.

Questions écrites

Mme la présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- M. Christophe De Beukelaer et Mme Françoise Schepmans à Mme Barbara Trachte;
- M. Geoffroy Coomans de Brachène et M. Ahmed Mouhssin à M. Rudi Vervoort;
- M. Martin Casier, Mme Céline Fremault et Mme Gladys Kazadi à Mme Nawal Ben Hamou.

Notification

Mme la présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste de ces notifications sera publiée en annexe du présent compte rendu.

INTERPELLATIONS

LES POLITIQUES TRANSVERSALES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE FAVORISANT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

À MME BARBARA TRACHTE, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA COORDINATION DE LA POLITIQUE DU COLLÈGE

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je me permets de revenir sur la question des politiques transversales mises en œuvre par le Collège afin de favoriser la transition écologique. Nous avions brièvement abordé ce point dans le cadre des discussions relatives au budget de la Commission communautaire française.

En effet, bien que la majorité ait fait de la transition durable un de ses principaux chevaux de bataille, la Commission communautaire française est la seule entité bruxelloise n'ayant manifestement et étonnamment pas mis d'accent spécifique sur cette question, tant dans la déclaration de politique générale que dans le budget de l'année 2020.

En décembre dernier, vous m'aviez expliqué que la transition écologique était bien présente dans ce budget, car elle était « par essence sociale, solidaire, et démocratique » et que Bruxelles 2050 serait une ville « peuplée de citoyens libres, autonomes, émancipés et qui participeraient à la construction commune ».

Ces déclarations sont probablement très louables sur le plan théorique, mais ne permettent pas aux parlementaires de cette assemblée de comprendre concrètement de quelle manière vous avez planifié la transition écologique pour l'ensemble des organismes qui relèvent de la Commission communautaire française. Cette carence a d'ailleurs été épinglée l'année dernière par la Confédération des entreprises à profit social bruxelloises (BRUXEO).

Quelles sont donc les politiques mises en œuvre pour favoriser cette transition, notamment dans les écoles, les infrastructures pour personnes souffrant de handicaps, les institutions culturelles, les structures de formation professionnelle, les auberges de jeunesse, les infrastructures sportives, les maisons de repos ?

Un plan particulier de rénovation du bâti, d'isolation et de déploiement d'énergies vertes a-t-il été conçu pour ce qui concerne le patrimoine immobilier de la Commission communautaire française? Qu'en est-il de la transition écologique au sein de la fonction publique du Service public francophone bruxellois (SPFB)? Quels sont les incitants proposés aux membres de votre administration afin qu'ils adoptent des comportements conciliables avec la protection de l'environnement?

Quelles sont les initiatives particulières prises pour favoriser la biodiversité ? Quels sont les incitants mis en place pour favoriser la transition écologique pour l'ensemble du secteur non marchand qui relève de votre compétence ?

En somme, quels processus le Collège a-t-il engagés pour respecter les engagements de transition écologique annoncés aux Bruxellois en début de législature ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo).- L'intégration de la transition écologique dans l'ensemble des politiques publiques est évidemment une priorité pour le groupe Ecolo. À cet égard, la prise en considération de ces enjeux par le Collège de la Commission communautaire française est une question pertinente à nos yeux.

Il paraît néanmoins nécessaire, dans ce genre de discussion, d'être précis sur ce que nous, écologistes, entendons par « transition écologique ». Cette transition regroupe un ensemble de principes et de pratiques à mettre en œuvre dans le but de transformer et renouveler notre modèle de société. Au même titre que l'environnement, le climat, la biodiversité ou la pollution, elle inclut les problématiques sociales et démocratiques, qui sont les piliers fondamentaux de notre projet. C'est à ce titre que les missions de la Commission communautaire française sont elles-mêmes des dispositifs essentiels au service de cette transition.

Apporter un soutien aux personnes les plus démunies et les plus fragiles, en œuvrant pour leur émancipation et le maintien de leur autonomie, c'est aussi de la transition écologique. Réintégrer les personnes en marge du système de santé ou d'aide sociale, c'est encore de la transition écologique. Développer la participation citoyenne, comme nous comptons le faire dans cette assemblée ainsi qu'à différents niveaux dans les politiques du Collège, c'est toujours de la transition écologique. Celle-ci est donc bien présente au cœur du projet.

Cela étant, je peux me joindre aux questions de M. Van Goidsenhoven sur la gestion environnementale des administrations et des bâtiments ou terrains gérés par la Commission communautaire française. Dans ce domaine également, si nous voulons être crédibles dans la vision que nous proposons à nos concitoyennes et concitoyens, il y a lieu d'amener les pouvoirs publics vers l'exemplarité.

Label écodynamique, économie d'énergie et campagnes Fairtrade@work, pour ne citer qu'elles, sont autant d'initiatives possibles pour diminuer l'impact environnemental des administrations de la Commission communautaire française.

La Commission communautaire française peut également stimuler les démarches environnementales par l'octroi de subsides. Toutefois, nous touchons ici à l'enchevêtrement des compétences entre Commission communautaire française et Région, et ce sont principalement les programmes régionaux qui offrent les outils nécessaires à cette stimulation.

L'administration de la Commission communautaire française s'est-elle inscrite ou envisage-t-elle de s'inscrire dans un label écodynamique ? Si oui, combien d'étoiles lui a-t-on attribué ? Si non, compte-t-elle s'inscrire ?

Faire du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA) un campus durable est l'un des projets phares de l'accord du Gouvernement francophone bruxellois. Où en sont les divers chantiers et travaux dans ce cadre ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- La transition écologique concerne tous les acteurs, publics comme

privés, et tous les niveaux de pouvoir. La Commission communautaire française est, dans ce cadre-là, un acteur à part entière pour mener cette transition qui doit conduire à une transformation durable et totale de la société. De quelle manière la Commission communautaire française doit-elle tendre vers cette transition écologique? Pouvezvous nous renseigner sur l'ensemble des actions entreprises dans ce sens depuis le début de cette législature?

Souvent, la transition écologique est bénéfique pour la santé et ce qui est bon pour la santé est bénéfique pour la transition écologique. Comment la Commission communautaire française entend-elle encourager les citoyens à adopter des comportements allant dans ce sens, sans laisser les personnes les plus fragilisées sur le côté ? Quelles attentions seront-elles portées à la transition écologique dans le plan social-santé à venir ?

En matière de promotion de la santé, le Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022 entend créer des environnements favorables, insister sur l'importance de l'environnement sur la santé et proposer une approche socio-écologique de la santé. Quelles mesures ont-elles été adoptées pour atteindre cet objectif ? Une évaluation de ces mesures est-elle déjà en cours ?

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) insiste également régulièrement sur la nécessité de diminuer sa consommation de viande pour réduire les risques de cancer et de maladie cardiovasculaire. Or nous savons qu'un certain élevage a un énorme impact sur les émissions de CO2. Qu'est-il mis en place au niveau de la Commission communautaire française pour sensibiliser les citoyens et les encourager à adapter leur consommation de viande et à adopter des modes alternatifs d'alimentation, plus locale et plus saine, ainsi que dans les institutions subsidiées par la Commission communautaire française ?

Quelles attentions seront-elles portées à la transition écologique dans le plan social-santé à venir ?

Dans la déclaration de politique générale, vous mentionnez le renforcement du transport scolaire. Comment entendez-vous développer un transport scolaire qui soit le plus propre possible ? Nous constatons que des systèmes alternatifs aux transports scolaires classiques en bus voient peu à peu le jour. Nous pouvons en observer de nombreux exemples sur les réseaux sociaux. Des alternatives de ce type sont-elles étudiées par la Commission communautaire française ?

La transition écologique fera émerger de nouveaux marchés, de nouvelles activités et transformera les métiers. Elle exige l'émergence de davantage de compétences spécifiques.

Dans la déclaration de politique générale, le Gouvernement affirme qu'il entend poursuivre le déploiement d'une politique de qualification ambitieuse pour les demandeurs d'emploi et les travailleurs actifs dans les domaines concernés par la transition écologique et la numérisation. Il sera nécessaire de tenir compte des besoins spécifiques en matière d'emploi qu'amènera cette révolution. Concrètement, quelles sont les actions menées en matière de formation continue pour que les secteurs puissent s'adapter et répondre à la demande grandissante ?

Vous souhaitez faire du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA) un campus exemplaire pour 2025. Mes collègues en ont parlé. Quelles sont les mesures que vous avez déjà prises, quelles sont celles qui devront encore l'être pour

atteindre votre objectif ? Quel est le calendrier prévu ? Où en est le renforcement de la cellule transition du campus CERIA ?

Enfin, comment aider et soutenir les institutions et les opérateurs relevant de la Commission communautaire française ? Comment atteindre une exemplarité en matière environnementale ? Quelles sont les mesures prises ? Comment informer, communiquer et former au mieux les professionnels et les citoyens ? Des outils seront-ils créés à cet effet ? Dans l'affirmative, quel est le calendrier prévu ? Comment allons-nous identifier, dans la politique budgétaire de la Commission communautaire française, ce qui est nécessaire à la transition écologique ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe cdH)

M. Michael Vossaert (DéFI).- Le 17 janvier dernier, nous avons déjà eu un débat sur la transition écologique, en particulier sur la relation entre les problématiques sociales et environnementales. À cette occasion M. de Patoul avait parlé d'écopragmatisme, pour souligner que ces défis ne doivent pas être dissociés, mais liés. Toute mesure environnementale doit s'accompagner de mesures sociales. Tout le monde peut, en effet, quels que soient ses revenus, participer à la lutte contre le réchauffement climatique. Comme certains viennent encore de le rappeler, il ne faut pas opposer les citoyens entre eux.

Si les ambitions contenues dans la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française ne se sont pas encore totalement concrétisées, il me semble intéressant, aujourd'hui, de réfléchir à de nouvelles thématiques. Quels sont, par exemple, les progrès réalisés en matière d'alimentation saine et de promotion de la santé ?

La Région a créé un label écodynamique, destiné à promouvoir les entreprises qui œuvrent à réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement. Avons-nous des opportunités de développer un tel label dans un autre champ que celui des entreprises, qui ne relève pas de nos compétences ?

L'idée en matière de transport scolaire est intéressante. Nous devrions y prêter attention.

Les formations sont souvent critiquées, car elles ne correspondraient pas au marché de l'emploi. C'est toute la question des fonctions critiques et des métiers en pénurie. Néanmoins, les statistiques sont positives et les formations mènent souvent à l'emploi. Le lien entre formation et emploi est donc bien présent.

Il faut désormais développer de nouveaux métiers dans le secteur de la transition écologique ou de la numérisation, un domaine où la demande et l'offre de Bruxelles Formation - parfois en partenariat avec, par exemple, le milieu associatif, dont MolenGeek - sont en augmentation. Cet objectif est repris dans la déclaration du Collège. Dans ce cadre, nous avons notamment débattu de l'intelligence artificielle.

Le Collège et Bruxelles Formation se saisissent donc de cet enjeu et entendent continuer à développer ce type de formation et ces partenariats avec le milieu associatif. Il serait intéressant d'obtenir un retour sur l'offre et les résultats.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Je reviendrai brièvement sur le débat théorique que nous avions ouvert à l'occasion des discussions budgétaires, mais l'essentiel de ma réponse sera consacrée aux pratiques en cours dans les services de la Commission

communautaire française, qui visent à mettre en œuvre la transition écologique.

En décembre dernier, je vous annonçais que la transition écologique serait, par essence, solidaire, sociale et démocratique. J'indiquais par là que pour répondre aux défis climatiques, la solidarité sociale, l'engagement et la participation démocratique étaient essentiels. La société décarbonée que nous voulons pour 2050, et à laquelle nous sommes contraints par les accords que nous avons conclus, sera aussi démocratique et constituée de citoyens libres, émancipés et autonomes. La Commission communautaire française participe non seulement à la transition écologique, mais aussi à cette transition démocratique et solidaire. Elle y travaille au travers des services du Gouvernement, mais aussi au sein de ce Parlement, comme l'a rappelé de manière pertinente Mme de Radiguès.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette mise en perspective théorique pour aborder la mise en œuvre politique de ces engagements.

Pour commencer, je vais faire le point sur les différentes évolutions en cours, en particulier dans le domaine de la gestion environnementale. Les services de la Commission communautaire française ont entamé un travail en profondeur en vue de réaliser cette indispensable transition écologique, énergétique et environnementale.

Comme l'a dit M. De Beukelaer, une cellule de transition apporte son soutien afin de mener de nombreuses actions transversales de transition. Elle réunit trois agents qui se penchent sur les matières liées à l'énergie, la mobilité, l'alimentation durable et l'environnement.

L'obtention du label entreprise écodynamique, prioritairement pour le site Palais, là où se trouve l'administration centrale, aboutira en 2020. Cet objectif mobilise des agents de l'ensemble des départements. À cet égard, outre la mise en conformité réglementaire, des actions ont été menées dans quatre thématiques prioritaires : la mobilité, l'énergie, les déchets et les achats. Une quarantaine d'agents participent à cette démarche. Un colloque a d'ailleurs eu lieu et portait sur l'obtention du label entreprise écodynamique.

Plusieurs agents ont également suivi une formation « achats durables » afin de mettre en place une politique effective d'achats durables. Des actions zéro déchet se sont traduites de manière concrète, notamment grâce au tri (y compris sur le campus du CERIA), au bannissement de récipients jetables, à l'installation de fontaines à eau, etc.

Une démarche similaire est également entreprise dans le domaine de l'énergie avec le Plan local d'action pour la gestion énergétique (PLAGE). Le processus est long et la phase d'identification, entamée en 2019, sera suivie d'une phase de programmation en 2020.

Ce projet implique de nombreuses actions et divers investissements en vue de réduire et de décarboner la consommation énergétique sur les différents sites. Notons qu'un vaste programme d'amélioration de l'efficacité énergétique est poursuivi, notamment par la mise en place de l'éclairage LED dans les différents lieux communs du site de la rue des Palais.

Les jardins didactiques du CERIA ont été inaugurés en septembre dernier. Un maraîcher animateur a été engagé en 2019. Outre la réalisation des jardins, il a permis de procéder à la visite des lieux par une centaine d'élèves de l'enseignement secondaire, 200 étudiants de l'école

normale primaire - on sait combien la qualité de la formation des formateurs est essentielle pour entraîner un cercle vertueux -, ainsi qu'une trentaine d'étudiants de la section agronomie. Une trentaine d'étudiants ont par ailleurs rencontré Rob Hopkins autour du projet pédagogique du jardin, dans le cadre de sa venue à la conférence organisée en décembre dernier à l'auditorium.

La direction d'administration de l'enseignement a signé la charte du label réseau nature entreprises de Natagora en avril 2019. Dans ce cadre, trois espaces pilotes sur le campus du CERIA ont été consacrés à la biodiversité : une prairie fleurie, une zone laissée en friche et les jardins du CERIA. Au sein des jardins, un verger a été planté dans la prairie en fauche tardive. Un jardin des chefs valorise également des variétés plus rares et remarquables sur le plan de la biodiversité. Enfin, une forêt comestible est également en cours de plantation.

Le site du Bon Air est quant à lui un espace de formation horticole unique à Bruxelles. L'objectif est de transformer le terrain en un bocage urbain et d'y développer des techniques culturales propres aux villes. L'agro-écologie fait partie intégrante du modèle de culture maraîchère. Des espaces sont spécifiquement dédiés à la biodiversité : des bandes fleuries aménagées dans les vergers hautes tiges, des hôtels à insectes ont été construits par les élèves et des haies ont été plantées. Vous pouvez constater que nous nous inscrivons dans la transition écologique, solidaire et émancipatrice, puisqu'il s'agit aussi d'apporter un enseignement aux élèves.

M. De Beukelaer, sur le plan de l'alimentation, vous avez raison de souligner à quel point les objectifs sont convergents dans les secteurs de la santé et de l'écologie. Je ne peux pas répondre de façon exhaustive à l'ensemble de vos questions. Cependant, dans le cadre de réponses formulées à Mme Kazadi ou M. de Patoul, j'ai décrit l'ensemble des actions menées par la Commission communautaire française dans ces domaines.

Sur le plan de la mobilité, l'usage de moyens de transport autres que la voiture individuelle est préconisé et soutenu. Les abonnements sociaux SNCB, TEC et De Lijn sont intégralement pris en charge pour les déplacements domicile-travail des agents. Ils complètent l'abonnement STIB qui leur est octroyé. Le montant maximal exonéré de l'indemnité vélo est octroyé aux cyclistes, tant pour leurs déplacements domicile-travail que pour les missions professionnelles. La mise en œuvre d'une politique de télétravail entraîne également une réduction du nombre de kilomètres parcourus. Par ailleurs, en dépit des nombreux chantiers, le campus du CERIA est devenu piétonnier, l'accès aux véhicules automobiles étant limité.

Concernant le patrimoine immobilier de la Commission communautaire française, un plan de rénovation du bâti, d'isolation et de déploiement d'énergie verte est développé. Plusieurs bâtiments du campus du CERIA sont en cours de rénovation, ce qui comprend notamment l'isolation des facades pour les bâtiments 2, 3, 6, 7 et 8, ainsi que le placement de nouveaux châssis pour le bâtiment 2. Une installation de cogénération a été mise en œuvre au sein de l'Institut Redouté Peiffer. Un projet similaire est à l'étude pour la piscine du CERIA. Un projet est également en développement concernant le placement de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures plates du parc immobilier de la Commission communautaire française. Par ailleurs, plus de 300 certificats verts ont été octroyés en 2019 pour les installations de cogénération et de panneaux solaires photovoltaïques de la Commission communautaire française.

De nombreux autres projets ont bénéficié d'une attention particulière, compte tenu des objectifs des mandataires de l'administration. Je pense notamment à celui relatif à la direction du patrimoine. Après analyse, notre cellule environnement l'a qualifié d'ambitieux.

Monsieur Van Goidsenhoven, vous m'interrogez également sur la transition écologique au sein des secteurs et des associations de terrain. Le budget de la Commission communautaire française prévoit déjà des moyens spécifiques pour répondre à des projets d'infrastructure auxquels les associations peuvent prétendre. La déclaration de politique générale prévoit également un soutien au regroupement des associations et aux initiatives synergiques, qui permettent de faire des économies de moyens de fonctionnement et de réallouer des moyens dédiés à la transition associative. Pour ce faire, nous veillerons notamment à introduire des incitants et des leviers spécifiques dans le cadre des réformes réglementaires de nos dispositifs de subventionnement.

En matière de transition énergétique et de soutien au secteur non marchand, je rappelle qu'il existe divers soutiens au non-marchand. Ainsi, Bruxelles Environnement soutient les acteurs du non-marchand par la mise à disposition d'un accompagnement personnalisé et professionnel gratuit pour faire des économies d'énergie substantielles dans leur bâtiment. Ce coaching énergétique est piloté par les fédérations Santhea et Comeos, et permet aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) et organisations à profit social de bénéficier d'une aide financière spécifique, complémentaire aux primes par le biais du soutien à l'investissement du pack énergie.

Je terminerai ma réponse en soulignant un article budgétaire (AB) du budget 2020 relevant de mes compétences et que j'ai voulu réorienter dans la perspective de la transition. Il s'agit de l'AB 30.001.00.02, dont le libellé est « Subventions de politique générale et transition social-économique ». Je compte y réserver une ligne d'environ 200.000 euros en vue de soutenir les associations qui souhaiteront engager des actions innovantes en matière d'énergie, de rénovation, de gestion de l'eau ou des déchets ou encore de politique d'achats durables. Des critères seront bien sûr rédigés et il est pour nous essentiel que ces critères et ces aides soient complémentaires et combinés aux aides que Bruxelles Environnement octroie déjà au secteur non marchand. C'est une manière de cumuler les aides et d'aller plus loin dans la transition énergétique. En effet, il ne s'agit pas de substituer une aide à une autre.

En matière de formation professionnelle et de lien entre formation, emploi et environnement, il existe des leviers très importants qui justifient un débat à part entière.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- J'ai écouté attentivement votre réponse sur les chantiers en cours. L'ambition que nous portons à la Région bruxelloise et à la Commission communautaire française nous incite à montrer l'exemple. Nous avons encore pas mal de pain sur la planche, semble-t-il. La rénovation du campus du CERIA est un ancien chantier qui peine à avancer. J'entends que vous travaillez sur des incitants dans le cadre des réformes réglementaires de subventionnement.

Manifestement, il reste encore quelques avancées à concrétiser. Nous serons vigilants pour qu'au-delà des bonnes intentions, nous exprimions ce devoir d'exemplarité,

dans le cadre de la Commission communautaire française également. Nous ne manquerons pas de vous réinterroger sur l'un ou l'autre de ces dossiers.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- L'incident est clos.

LE RAPPORT DU KCE SUR LA LITTÉRATIE EN SANTÉ de Mme Gladys Kazadi

À MME BARBARA TRACHTE, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Mme Gladys Kazadi (cdH).- Le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) a récemment publié un rapport intitulé « Littératie en santé : quels enseignements tirer des expériences d'autres pays ? ». Ce terme peu connu recouvre la « capacité d'une personne à comprendre et à assimiler les informations relatives à la santé, de manière à pouvoir ensuite poser des choix appropriés pour maintenir ou améliorer sa santé et sa qualité de vie ».

Une littératie en santé insuffisante - aussi qualifiée d'analphabétisme en santé - va de pair avec des maladies chroniques plus fréquentes, un moindre recours aux mesures de prévention, une qualité de vie moindre et une espérance de vie plus courte. Les personnes qui ont un faible niveau de littératie en santé auraient des difficultés à interagir correctement avec les professionnels de la santé, à comprendre leur maladie, à discuter avec les professionnels, à comprendre les notices de médicaments ou à suivre correctement leurs traitements.

En Belgique, ce problème concernerait entre 30 et 45 % de la population, ce qui est un chiffre important. Le niveau d'instruction, le statut socio-économique et l'environnement culturel et social jouent assurément un rôle prépondérant. La littératie en santé, c'est une responsabilité partagée de tous, les individus et le système de santé parfois complexe dans lequel ils évoluent.

Le KCE a étudié les plans d'action visant à améliorer la littératie en santé de six pays afin d'en tirer des enseignements en vue d'un éventuel plan en Belgique. Dans quatre d'entre eux - Australie, Autriche, Portugal et Écosse -, des plans d'action spécifiques ont été mis en place par les Gouvernements. Dans les deux autres - Pays-Bas et Irlande -, il n'y a pas de plans d'action mais une activité importante émanant du secteur associatif. Chez nous, de nombreuses initiatives isolées existent sur le terrain sans qu'aucune politique générale ne soit mise en place.

Tout d'abord, le KCE recommande que la politique menée en littératie de santé se concentre sur l'interaction individuelle entre le citoyen-patient et les professionnels de la santé. Selon le même centre, pour que les actions entreprises soient efficaces, elles doivent prendre en considération les particularités des publics auxquels elles s'adressent et mettre l'accent sur les populations les plus vulnérables.

Cela implique aussi, et c'est d'une importance capitale pour le cdH, de combler d'abord la fracture numérique. Mais ce niveau suppose également des actions vis-à-vis des professionnels de la santé, dont on attend qu'ils prennent conscience de leur rôle primordial et qu'ils développent leur capacité à communiquer. Des techniques de communication spécifiques existent à cet effet et pourraient être intégrées dans la formation de tous les futurs professionnels.

La deuxième recommandation vise les organisations liées à la santé, telles que les hôpitaux et les mutualités. Celles-ci doivent créer une culture interne favorable à la littératie de la santé. Cela peut se faire, par exemple, en facilitant l'emploi du système de rendez-vous ou en révisant la signalisation d'orientation dans les hôpitaux.

Enfin, la troisième recommandation du KCE concerne les différents Gouvernements du pays auxquels il est demandé de s'emparer de cette question et de prendre des mesures pour rendre la population plus compétente et proactive en ce qui concerne sa santé.

En tout état de cause, pour être efficace, une véritable politique de littératie en santé doit toucher différentes compétences, aujourd'hui réparties à des niveaux différents de pouvoir. Un cadre général et transversal doit être envisagé pour que le système des soins et la société soient propices à l'amélioration de la littératie en santé. Cette action devrait être transversale à tous les secteurs touchant de près ou de loin la santé, tels que l'enseignement, l'emploi, les affaires sociales, la culture ou encore le sport.

À Bruxelles, les chiffres liés à la précarité ne cessent d'augmenter et entraînent une véritable dégradation de la santé des Bruxellois. Une étude réalisée par Solidaris - Mutualité socialiste avait d'ailleurs mis en avant le fait que les personnes moins nanties ont moins recours à la prévention, ce qui a de lourdes répercussions sur leur santé.

Comment la Commission communautaire française lutte-t-elle actuellement contre ce manque de littératie en santé? Quelles mesures prend-elle pour fournir à la population des informations fiables, accessibles et de qualité, et pour la motiver à s'engager pleinement dans la prévention et l'autogestion de sa santé?

Quelles actions de sensibilisation sont-elles prises au niveau des professionnels de la santé ?

En marge des initiatives ponctuelles et locales, quelles actions structurelles et globales votre Gouvernement met-il en place pour améliorer la compréhension des informations de santé véhiculées par les médecins et par les campagnes de promotion de la santé, de prévention et de dépistage ?

Enfin, une conférence interministérielle (CIM) est-elle déjà prévue afin de débattre de ces thèmes, ainsi que le recommande le KCE? Cela pourrait être l'occasion d'aboutir à un plan d'action belge en matière de littératie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe cdH)

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Votre interpellation met en lumière ce concept de littératie en santé qui est au cœur des politiques de promotion de la santé de la Commission communautaire française. De plus en plus d'acteurs prennent conscience du rôle crucial qu'ils ont à jouer dans l'amélioration de cette compétence des citoyens.

La littératie en santé ne se construit pas à sens unique. Elle est le fruit d'une interaction entre les citoyens-patients et le système de santé, et même, idéalement, l'ensemble du système. L'enseignement, par exemple, pourrait également y participer. La littératie individuelle dépend donc aussi et surtout du collectif.

Évidemment, nous ne partons pas tous de la même ligne de départ. Les inégalités de littératie en santé sont liées aux autres inégalités. C'est la raison pour laquelle les efforts à fournir pour la promouvoir et l'améliorer doivent concerner tout le monde mais être adaptés aux besoins de chacun. C'est ce qu'on appelle l'universalisme proportionné.

Cette étude de comparaison internationale du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) montre qu'il n'y a pas de recette miracle mais que diverses actions sont possibles. Certains pays ont beaucoup investi dans un plan national sans résultat significatif. D'autres ont obtenu l'effet exactement inverse.

Certains pays ont plutôt investi dans le milieu associatif et d'autres dans des campagnes ciblées sur les professionnels de la santé ou des populations cibles. Ces deux dernières méthodes semblent plus efficaces dans des pays constitués de plusieurs entités fédérées comme la Belgique, et c'est justement la voie suivie à Bruxelles depuis 2018.

En effet, la littératie en santé est au cœur du Plan stratégique de Promotion de la santé et de réduction des inégalités sociales de santé actuellement en œuvre en Commission communautaire française. Elle fait plus spécifiquement l'objet de la priorité 1 du premier objectif transversal du plan intitulé « Qualité des interventions en promotion de la santé ».

Celui-ci prévoit de « promouvoir l'accessibilité et l'appropriation des informations et ressources en promotion de la santé », et plus précisément de « soutenir le développement de la littératie en santé en accordant une attention particulière à la réduction des inégalités sociales de santé et aux publics en situation de migration ».

Par ailleurs, de manière transversale, le plan et l'ensemble des 40 opérateurs de terrain de première et deuxième lignes s'inscrivent dans une perspective de promotion de la santé qui n'est autre que le renforcement de la capacité des individus et des populations à agir sur leur santé (« empowerment ») en mobilisant un large panel de déterminants individuels, liés au milieu de vie, à l'environnement ou à des politiques sociales plus larges. La finalité d'élargissement de l' « empowerment » se trouve donc en parfaite adéquation avec les objectifs poursuivis par la capacité émancipatrice offerte par la littératie.

La première recommandation du KCE concerne la communication à destination des citoyens, notamment dans le cadre des contacts que ceux-ci entretiennent avec leurs mutualités et certains services de santé ou associations locales. On pourrait envisager, par exemple, des ateliers d'échanges ou la mise à disposition, dans les salles d'attente, d'outils de communication tels que des brochures.

Dans cet esprit, le service pilier Cultures & Santé est plus spécialement chargé de mettre en œuvre cet axe prioritaire dans le cadre de sa mission de support. À cette fin, il est financé jusqu'en 2022 à concurrence de 110.000 euros par an. Par exemple, cette association organisera, en mars de cette année, deux jours de formation à destination des travailleurs et bénévoles du secteur associatif dans le domaine du social et de la santé afin de les aider à mettre en œuvre le concept de littératie dans leurs contacts quotidiens.

Le service pilier Question santé, financé à concurrence de 200.000 euros par an, est chargé d'une mission de support en communication sanitaire et est également attentif aux enjeux de littératie dans ses publications et son pilotage de sites internet. Je songe par exemple à mangerbouger.be ou vaccination-info.be. Il accompagne également des

projets et initiatives de communication dans le domaine de la santé.

Le même service participe par exemple au projet coopératif d'information en ligne Bruxelles-J, qui offre la possibilité aux jeunes de donner leur avis, de proposer des sujets et, surtout, de poser des questions et de s'exprimer. Les thèmes récurrents de ces échanges portent en général sur la mutuelle, les coûts des soins de santé, le choix d'un médecin, la recherche d'informations médicales, le médecin généraliste, la santé en voyage, etc.

La deuxième recommandation du KCE porte sur l'amélioration des compétences des professionnels de la santé dans leur communication avec les patients. Je suppose que dans la formation initiale des professionnels de la santé, qui ne relève pas de la Commission communautaire française, des efforts sont déployés pour mieux les préparer dans ce domaine. Je vous invite à interroger les ministres compétents sur ce point, mais il me revient que l'augmentation à quatre ans de la durée des études de bachelier infirmier, en 2016, a été mise à profit pour y intégrer davantage de cours et d'exercices de communication avec les patients.

Les compétences de la Commission communautaire française sont davantage axées sur le développement et l'entretien des compétences des professionnels de la santé qui sont déjà diplômés et qui exercent sur le territoire bruxellois. Dans ce cadre, au-delà des asbl Cultures & Santé et Question santé, l'opérateur Promo santé & Médecine générale, financé à hauteur de 65.000 euros par an, en collaboration avec la Société scientifique de médecine générale (SSMG), est désigné pour outiller le médecin généraliste dans son rôle de relais. Cela passe par la mise à disposition d'outils de communication adaptés tels que des brochures et un site internet.

La troisième recommandation du KCE consiste à encourager une réflexion au niveau national, voire à élaborer un plan national dans le cadre d'une CIM. Sur ce point, je ne peux que répéter qu'en l'absence de Gouvernement fédéral, la réunion d'une CIM autour de ce sujet n'est pas à l'ordre du jour. Le cas échéant, nous pourrions y aborder cette thématique, car un tel dossier exige une bonne coordination.

Le temps qui nous est imparti ne me permet pas de vous citer les 40 acteurs que nous soutenons, ni d'évoquer les informations qu'ils s'échangent ainsi que toutes les initiatives qu'ils prennent pour améliorer les compétences en matière de littératie des citoyens et des professionnels de santé.

Néanmoins, cette étude montre qu'en subsidiant des acteurs qui mènent des actions dans le cadre d'un plan stratégique régional, dont la principale priorité est la littératie, la Commission communautaire française emprunte une direction conforme aux études telles que celle du KCE ainsi qu'aux recommandations qui nous ont été adressées.

Je ne doute pas que vous suivrez de près l'évolution de la situation à cet égard.

(Applaudissements sur les bancs des groupes PS et Ecolo)

Mme Gladys Kazadi (cdH).- Cette problématique touche de plus en plus de personnes, c'est pourquoi il est important de s'y intéresser. Hier, en commission de la Santé de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, M. Maron nous a indiqué qu'une CIM était en préparation. Je m'étonne que vous

déclariez aujourd'hui en Commission communautaire française qu'une telle réunion n'est pas à l'ordre du jour. Quoi qu'il en soit, j'espère vraiment que cette question sera abordée quand cette CIM sera finalement organisée.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- L'absence de Gouvernement fédéral a eu pour conséquence qu'aucune CIM n'a été organisée. Aujourd'hui, nous sommes nombreux à souhaiter que cette réunion ait lieu. Des initiatives commencent à être prises dans ce sens. Ce n'est pas contradictoire avec les déclarations de M. Maron. Une CIM de la Santé publique va peut-être être organisée malgré l'absence de Gouvernement fédéral et, le cas échéant, ce point pourra être mis à l'ordre du jour.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

LES DISCRIMINATIONS À L'ÉGARD DES PERSONNES ÂGÉES ET L'IMPACT SUR LEUR SANTÉ de Mme Gladys Kazadi

À MME BARBARA TRACHTE, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Mme Gladys Kazadi (cdH).- Un récent article sur l'âgisme, paru dans l'hebdomadaire Le Vif/L'Express, m'a interpellée.

D'après l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'âgisme est le fait de nourrir des préjugés ou d'adopter un comportement discriminatoire envers des personnes ou des groupes en raison de leur âge. Il se présente sous de nombreuses formes telles que des comportements fondés sur des préjugés, des pratiques discriminatoires et des politiques et pratiques institutionnelles tendant à perpétuer les croyances de ce type.

Négligée dans nos sociétés, l'incidence de ces discriminations semble pourtant affecter la santé de nos aînés. L'Université de Yale a souhaité déterminer le degré d'influence de l'âgisme à cet égard. Pour ce faire, des chercheurs ont analysé plus de 400 études sur le sujet, réalisées dans 45 pays entre 1970 et 2017. Plus de sept millions de personnes y ont participé.

L'étude prend en compte les discriminations aux échelons structurel, comme le refus de l'accès aux soins de santé, et individuel, comme le stress induit par les stéréotypes. Les résultats compilés sont interpellants : dans 96 % des études, l'âgisme affecte la santé des personnes âgées. Au total, l'étude dénombre onze impacts, dont quatre structurels : le refus de l'accès aux soins de santé, l'exclusion des essais cliniques, la diminution de la valeur de la vie des personnes plus âgées et les opportunités de travail limitées.

S'agissant du refus de l'accès aux soins de santé, dans une étude portant sur 9.105 patients hospitalisés, les prestataires de soins de santé étaient beaucoup plus susceptibles de refuser des traitements de maintien de vie aux patients plus âgés qu'aux plus jeunes.

Par ailleurs, les études ont montré que les personnes âgées étaient régulièrement exclues des essais cliniques en cardiologie, neurologie, néphrologie, psychiatrie, rhumatologie, mais également en médecine préventive. Les chercheurs ont découvert que 49 % des essais cliniques sur la maladie de Parkinson excluaient les personnes âgées. Un comble, sachant qu'elles sont les plus touchées par cette maladie!

Les sept autres conséquences de l'âgisme sont individuelles. Des chercheurs ont constaté, par exemple, que les personnes âgées ayant une perception négative du vieillissement avaient une longévité significativement

moindre que les autres. De plus, une perception négative du vieillissement engendre très souvent une consommation excessive d'alcool, une dégradation de la qualité de l'alimentation, le non-respect de la prise de médicaments et une augmentation du tabagisme.

Les études confirment également l'impact non négligeable de la solitude sur nos aînés. De fait, l'âgisme se traduit souvent par un soutien social et un engagement social plus faibles, et par un isolement social beaucoup plus profond. En conséquence, les personnes âgées avec une perception négative de leur âge ont 31 % de chances en moins de se remettre d'une invalidité grave.

En outre, l'âgisme engendre souvent des états de dépression. Les personnes âgées ne souffrant pas de cette discrimination sont moins susceptibles de présenter des pensées suicidaires, de l'anxiété ou des syndromes de stress post-traumatique. Enfin, les stéréotypes négatifs liés à l'âge peuvent détériorer la mémoire chez certaines personnes âgées.

La nécessité de prendre des mesures de lutte contre l'âgisme n'est plus à démontrer. En endiguant cette forme de discrimination, nous améliorerons considérablement la santé de nos aînés. Une meilleure sensibilisation peut atténuer certains effets négatifs de l'âgisme sur la santé. Le Collège de la Commission communautaire française soutient-il une initiative de sensibilisation pour lutter contre l'âgisme ?

Écoute Seniors, l'ancien Service d'écoute pour personnes âgées maltraitées (SEPAM), reçoit-il des appels liés à ce type de discriminations? Dans l'affirmative, combien concernent des maltraitances psychologiques ou tout autre élément mentionné dans cette interpellation?

Pouvez-vous nous dresser un état des lieux de la politique de lutte contre la maltraitance à l'égard des personnes âgées ?

Enfin, que développez-vous au niveau de la Commission communautaire française pour sensibiliser les prestataires de soins à cette question ?

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).- Ce sujet me tient particulièrement à cœur. La stigmatisation des personnes âgées est un phénomène discret et répandu qui ne date pas d'hier. Jadis, la vieillesse était considérée comme un gage de sagesse, d'expérience, une source de transmission et de partage. De nos jours, malheureusement, l'idée que l'on se fait du vieillissement est souvent teintée de préjugés et de stéréotypes, voire de mépris. L'âgisme ne serait-il pas devenu la forme la plus acceptable de violation des droits humains ?

En 2018, près de 19 % de la population belge était âgée de 65 ans et plus, ce qui représente plus de deux millions de personnes.

L'âgisme est la forme de discrimination la plus répandue. Il s'agit d'un phénomène profondément structurel et il s'exprime dans les systèmes institutionnels, les comportements individuels et les relations intergénérationnelles. Ainsi, il n'est pas rare d'entendre des propos tels que : « Les personnes âgées représentent un poids pour l'économie et pour le système de sécurité sociale. ».

Nos anciens sont fréquemment tenus pour responsables de la hausse des coûts des soins de santé et les jeunes les perçoivent dès lors comme un fardeau et une menace pour leurs retraites. Dans certains États membres de l'Union européenne, les personnes âgées de plus de 70 ans ne disposent plus du droit à louer une voiture, même si elles sont en bonne santé. Certaines lois ont même mis en place un âge limite au-delà duquel l'accès aux traitements chirurgicaux et aux formations professionnelles n'est plus possible. Sans emploi à 56 ans ? Les marchés de l'emploi vous seront fermés.

Il est donc important de sensibiliser les enfants qui sont à un âge où ces stéréotypes et préjugés sont les plus véhiculés.

Dans notre pays, le bât blesse particulièrement au niveau de l'accès aux soins de santé mentale des personnes âgées. D'ailleurs, la campagne Ageing Equal a pointé la Belgique pour la discrimination dans les soins de santé en faveur de nos aînés car les plus de 65 ans ne bénéficient pas du remboursement lorsqu'ils consultent un psychologue.

À ce sujet, les personnes d'un certain âge doivent faire face à plusieurs obstacles : la rigidité du système de soin et ses règles de fonctionnement, le manque de communication et de partage d'informations entre intervenants, sans oublier la fragmentation des soins. La difficulté que rencontrent souvent les médecins généralistes à faire accéder leurs patients âgés au service de ces spécialistes en dit vraiment long.

À cela, il faut ajouter le manque de connaissance et de sensibilisation des professionnels de première ligne en ce qui concerne la psychiatrie et la psychologie de nos aînés. Ce constat est d'autant plus alarmant que les personnes âgées préfèrent recevoir les soins de santé mentale dans leur milieu de vie, avec des prestataires de première ligne, plutôt que dans des hôpitaux psychiatriques ou des structures résidentielles.

Je me permets de rappeler, par ailleurs, que la Région de Bruxelles-Capitale est mauvaise élève en soins infirmiers de longue durée et à domicile pour ces personnes âgées. En 2016, ils ne représentaient que 3,3 % des soins à Bruxelles, alors qu'ils s'élevaient en Flandre à 5,5 % et à 4,8 % en Wallonie, selon l'étude du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) sur les soins de santé de 2018.

En outre, le KCE souligne que les médecins généralistes connaissent mieux l'ensemble des problèmes somatiques de leurs patients mais souffrent de plusieurs lacunes en matière de détection et de traitement adéquat du fait des raisons développées ci-haut. Pire encore, une partie de nos aînés, souvent dans des situations de précarité sévère, ne voit que très peu de prestataires de soins de première ligne, ce qui les expose davantage aux risques de non-détection de problèmes mentaux existants.

Au vu de ce constat, avez-vous fait une évaluation des déficits du soutien à domicile et des moyens utilisés afin d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées dépendantes en perte d'autonomie? Selon toute vraisemblance, la situation s'est dégradée ces derniers temps. Quelles mesures structurelles comptez-vous prendre pour améliorer la situation?

Ensuite, certains pays ont engagé un dialogue avec les aînés afin de comprendre ce qui les avait poussés à entrer dans une maison de repos, de cerner les adjuvants au maintien à domicile et d'améliorer les soins. Les intervenants du terrain et de l'aide sociale et médicale généralistes, infirmières, CPAS, aides familiales - peuvent conduire ces enquêtes afin d'en diminuer le coût. La Région emploie-t-elle des méthodes similaires? Avec quels résultats?

J'aimerais enfin suggérer que tous les députés de cette assemblée et du Parlement bruxellois s'associent, notamment sur les réseaux sociaux, à la campagne Ageing Equal (#AgeingEqual), une plate-forme de promotion des droits de l'homme luttant contre les méfaits de l'âgisme.

(Applaudissements sur les bancs des groupes cdH et DéFI)

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Vos questions abordent les deux faces d'une même pièce. Comment sensibiliser le public à l'âgisme et à ses dérives en amont, et comment signaler, analyser et lutter contre les maltraitances envers les personnes âgées ?

Si le travail en amont est fondamental, il est cependant moins palpable, car il implique un travail de fond sur nos représentations collectives de la vieillesse, la place des personnes âgées dans la société et leurs rôles, leurs activités et leurs engagements. Il s'agit donc en quelque sorte d'un travail culturel.

S'il est moins palpable, ce travail transparaît néanmoins dans les politiques de la Commission communautaire française de manière transversale, autrement dit à travers mes compétences, mais aussi à travers notre soutien à différentes initiatives, telles que les asbl énéoSport et GymSana. Celles-ci organisent des cours de sport spécialement adaptés à un public plus âgé. Je citerai aussi les habitats groupés pour personnes âgées, tels qu'Abbeyfield, qui redéfinissent totalement les modalités de l'hébergement pour personnes âgées.

Ce sont autant d'associations et d'exemples qui promeuvent une vision positive et inclusive du rôle des seniors dans la société et qui contribuent à ce changement de culture.

Pour ce qui concerne la lutte contre les maltraitances à proprement parler, le travail d'Écoute Seniors - anciennement Service d'écoute pour personnes âgées maltraitées (SEPAM) - est en effet fondamental et mérite d'être détaillé.

Écoute Seniors a reçu 1.280 appels en 2018, dont 750 concernaient une situation de maltraitance et 304 ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier. Quelque 28 % des dossiers ouverts concernent des faits ayant eu lieu à domicile et 72 % des faits se déroulant en institutions. Les informations suivantes sont brutes, c'est-à-dire qu'elles reflètent le témoignage et le ressenti des personnes qui ont appelé. Cela ne veut pas dire pour autant qu'une maltraitance soit avérée.

Lors des appels reçus par Écoute Seniors relatifs au domicile, différentes problématiques ont été soulevées.

Le premier grief concerne les maltraitances psychiques, qui représentent 31 % des griefs soulevés: injures, menaces, cris envers le senior; volonté d'un tiers, membre de la famille ou non, de tout contrôler chez la personne âgée; conflits dans la fratrie quant à la nécessité ou au choix d'un autre lieu de vie pour le parent âgé; conflits dans la fratrie liés aux préférences manifestées par le parent envers l'un ou l'autre enfant; refus par un enfant de tout contact de son parent âgé avec ses autres enfants ou ses petits-enfants, etc.

Le deuxième grief a trait aux cohabitations difficiles et concerne 20 % des appels, que ce soit la cohabitation avec des voisins bruyants ou malveillants, avec un enfant majeur ou le conjoint. La cohabitation difficile peut se traduire par un manque d'attention à l'égard du senior, un

défaut d'alimentation et d'hygiène minimales, des cris, des injures, des menaces, des malversations financières, des coups, une volonté de tout contrôler, un refus de laisser entrer des services d'aide extérieurs, voire une séquestration et un isolement par rapport aux autres membres de la famille.

Le troisième grief concerne 12 % des appels et est relatif aux malversations financières. Cela concerne des vols, des détournements d'argent, accompagnés parfois de l'octroi au senior d'une somme modique, à titre d'argent de poche. Cela concerne aussi des demandes d'argent répétées à l'adulte âgé, la détention des cartes bancaires et la gestion de biens sans cadre légal, la propension à faire payer les services rendus à la personne âgée, la volonté de faire désigner un administrateur de biens alors que le senior est à même de continuer à les gérer, ainsi que le chantage en vue d'obtenir de l'argent, voire un hébergement.

On notera enfin des plaintes liées au défaut d'attention, à l'insuffisance de soins et d'hygiène ou aux maltraitances physiques. Tout ceci concerne des personnes âgées vivant à domicile.

Les griefs diffèrent quelque peu s'agissant des appels décrivant des situations vécues en institution. Je signale que ces institutions sont en majeure partie des maisons de repos qui dépendent de la Commission communautaire commune.

Les appels liés aux maltraitances institutionnelles représentent un tiers des appels reçus. Parmi les lacunes dans le fonctionnement d'un lieu d'hébergement, on relève le personnel en nombre restreint et les changements fréquents, au niveau du personnel comme de la direction. Les maltraitances institutionnelles sont évoquées surtout par les membres de la famille des résidents, mais parfois également par les résidents eux-mêmes, voire par des membres du personnel de l'institution qui confient leur désarroi face à des situations vécues par eux comme de la maltraitance.

L'insuffisance de soins et d'hygiène fait également partie des plaintes relevées. Elle représente 18 % des appels : négligences ou oublis dans l'administration des médicaments, change trop peu fréquent des personnes incontinentes, douche ou bain non assuré régulièrement, etc.

Le défaut d'attention représente 16 % des appels reçus : système d'appel défectueux, temps d'attente très long après un appel, sonnette laissée hors de portée d'un résident, manque d'encadrement de résidents ou défaut d'aide au moment des repas.

Enfin, les maltraitances psychiques, les problèmes de malversations et de cohabitations font aussi partie des griefs relevés.

Au regard de la nature des plaintes reçues par Écoute Seniors, on peut souligner l'importance de ce dispositif. Depuis janvier 2009, Écoute Seniors est reconnu par la Commission communautaire française comme dispositif de lutte contre la maltraitance des personnes âgées. L'initiative bénéficiait d'une subvention de 50.000 euros indexés et assurait deux demi-journées de permanence par semaine. En janvier 2018, les activités du service de lutte contre la maltraitance des personnes âgées ont été élargies afin d'ouvrir trois plages d'écoute téléphonique par semaine au lieu des deux initiales.

Écoute Seniors a bénéficié d'une allocation budgétaire de 109.000 euros pour l'année 2018 et de 113.000 euros pour

l'année 2019. Nous avons confirmé ces montants en 2020, puisque Écoute Seniors bénéficie d'une subvention de 116.000 euros pour cette année.

La sensibilisation des prestataires de soins au problème des maltraitances envers les personnes âgées est assurée par les services de santé mentale, coordonnés par la Ligue bruxelloise pour la santé mentale, agréée et subventionnée par la Commission communautaire française. Au sein de la ligue, sont organisées des coordinations thématiques. Ce sont des espaces d'échanges soutenus par la Commission communautaire française par le biais des services de santé mentale, qui peuvent ainsi dégager du temps de travail dévolu à ces coordinations. Elles visent aussi à développer des thématiques qu'elles portent et à les promouvoir au sein de la ligue et à Bruxelles.

C'est dans ce cadre que la coordination « Personnes âgées et santé mentale » s'intéresse à l'accompagnement des personnes vieillissantes. Pour les professionnels, soutenir une personne avançant en âge est complexe, car cela renvoie inévitablement l'individu à son propre vieillissement et à l'évocation naturelle et inéluctable de la fin de la vie. L'objectif de la coordination « Personnes âgées et santé mentale » est d'améliorer les accompagnements, de créer des liens et d'accroître les synergies entre les différents acteurs du réseau bruxellois.

Son travail s'articule autour de deux axes. D'abord, un groupe de réflexion mensuel ouvert aux travailleurs psycho-médicaux-sociaux qui rencontrent ce public spécifique. Les professionnels de l'ambulatoire et des services résidentiels, hospitaliers ou non, publics ou privés, sont invités à se rencontrer, réfléchir, produire, innover, échanger autour de leurs pratiques d'accompagnement, à créer des liens entre eux et favoriser la connaissance des structures et des initiatives existantes à Bruxelles. En 2019-2020, la réflexion aura pour fil conducteur le décloisonnement.

Ensuite, des interventions itinérantes sont organisées à la demande et permettent de partager entre professionnels une situation clinique rencontrée sur le terrain.

J'ajouterai pour conclure que nous avons l'intention d'organiser, en collaboration avec Unia, la faculté de sociologie de l'Université libre de Bruxelles (ULB), Infor-Homes et la Ligue bruxelloise de santé mentale, une journée d'étude sur les discriminations en matière d'accessibilité aux soins pour les personnes âgées. Elle pourrait avoir lieu dans le courant du premier semestre 2021. Je ne manquerai pas de vous tenir informés et, le cas échéant, de vous inviter à cet événement.

Mme Gladys Kazadi (cdH).- Cette discrimination concernant les personnes âgées est quasiment banalisée. Je trouve donc important que nous abordions cette question et que ce public fasse partie de nos priorités politiques.

(Applaudissements sur les bancs du groupe cdH)

Mme la présidente.- L'incident est clos.

LES MESURES DE PRÉVENTION CONCERNANT LA CHUTE DES PERSONNES ÂGÉES de M. Ahmed Mouhssin

À MME BARBARA TRACHTE, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Depuis 2018 en Belgique, nous vivons en moyenne plus de 81,5 années. Nous connaissons effectivement de beaux progrès dans le cadre

de la santé humaine, ce qui nous amène à avoir une plus grande espérance de vie que par le passé.

Toutefois, si l'on vit plus longtemps en moyenne, cela n'empêche pas des problèmes de santé récurrents pour les personnes âgées. L'accord de Gouvernement précise qu'à Bruxelles, « plus de 50.000 personnes de plus de 80 ans présentent un risque très élevé de vulnérabilité ».

L'un des gros problèmes de santé qui touchent les personnes âgées est la chute, qui s'accompagne généralement de fractures demandant une hospitalisation, parfois suivie elle-même d'un placement en institution. Ainsi, outre le dommage physique, les chutes entraînent des dommages psychologiques et sociaux.

Par ailleurs, les chutes représentent une cause de mortalité et de morbidité importante chez les personnes âgées. Près de 220 personnes de plus de 70 ans meurent chaque année à la suite d'une chute. Cette dernière est notamment due aux troubles moteurs, à l'altération des capacités sensorielles, à l'hypertension ou encore à la prise de médicaments.

Dès lors, les professionnels estiment que de simples actions peuvent avoir des effets importants dans la prévention du risque de chute. Il s'agit notamment de maintenir une bonne alimentation et une activité physique, de consulter régulièrement son médecin, d'utiliser des chaussures adaptées, de contrôler sa vue ou encore d'aménager son habitation en vue de la rendre plus adaptée à l'âge. Il s'agit donc de prévention à travers une certaine prise en charge médicale et la diffusion d'informations pertinentes.

Parmi les plus de 65 ans, une personne sur quatre chute au moins une fois par an. Passé 80 ans, on parle d'une personne sur deux. Ces chiffres, qui datent de 2013, restent assez constants depuis 2008, d'après l'Institut scientifique de santé publique (ISP).

Aucune amélioration significative n'a été notée. Heureusement, le Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022 prévoit de contribuer à la prévention des chutes et des accidents, en particulier chez les personnes de 65 ans et plus.

Ces chiffres montrent en outre que près de la moitié des plus de 65 ans qui ont déjà fait une chute n'ont pris aucune mesure en vue d'éviter une nouvelle chute. De plus, 45 % d'entre eux n'ont reçu aucun conseil afin de limiter le risque de chutes.

Nous estimons que l'amélioration de l'espérance de vie doit aller de pair avec un état de bonne santé. En ce sens, il nous semble pertinent d'améliorer la situation en adaptant les lieux de vie, en renforçant l'accompagnement et la communication pour les personnes âgées et en faisant la promotion de dispositifs électroniques qui continueront à être améliorés et qui permettront d'avertir les proches ou les secours en cas de chute.

Pourriez-vous m'indiquer si le nombre de personnes âgées décédées à la suite d'une chute a diminué à Bruxelles depuis 2016 ? Quels sont les accompagnements prévus pour contribuer à la prévention des chutes et des accidents, en particulier chez les personnes âgées de 65 ans et plus ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes PS et Ecolo)

Mme Aurélie Czekalski (MR).- Nous avons toutes et tous des grands-parents qui vieillissent et nous essayons qu'ils restent chez eux le plus longtemps possible. En effet, il faut davantage de logements adaptés à la situation de

chacun. L'allongement de la durée de vie et l'augmentation du nombre de personnes âgées dans notre société nécessitent de repenser la manière d'améliorer la qualité de vie des aînés en perte d'autonomie.

En 2016, la Région bruxelloise comptait un individu de plus de 67 ans pour six individus entre 18 et 66 ans. En 2060, ce rapport sera de un pour quatre. Le coefficient de dépendance des personnes âgées passera de 17,7 %, en 2016, à 38 %, en 2040.

La population bruxelloise vieillit à un rythme moins soutenu que la population belge. La structure d'âge de la population bruxelloise est et reste, en projection, nettement plus jeune que celle du pays. L'augmentation du nombre de personnes dépendantes pèsera incontestablement sur les systèmes de solidarité collective. Il faut dès lors favoriser le maintien à domicile.

Gérer cette priorité nécessitera de mettre en œuvre des aides facilitant l'accomplissement des activités basiques de la vie quotidienne. La question de la sécurité des personnes âgées se pose aussi particulièrement dans le cadre du maintien à domicile. L'aménagement du domicile et les aides à la mobilité sont donc des enjeux majeurs pour le maintien à domicile des aînés.

Pour offrir aux personnes en perte d'autonomie un accompagnement à domicile de qualité, il est essentiel de favoriser une approche globale de leur situation en procédant à une analyse transversale de leurs besoins qui implique tous les acteurs concernés (ergothérapeutes, infirmiers, aides à domicile, familles, etc.).

Le développement des soins de longue durée et de prise en charge des personnes en fin de vie dans les secteurs médical et médicosocial doit être une priorité, comme celui de l'offre de petits logements pour les personnes seules. Les personnes âgées sont également demandeuses de réponses qualitatives portant sur la sécurité des lotissements, l'accessibilité et le confort des habitations.

Quels dispositifs, dans les domaines des soins à domicile, du service résidentiel, de l'accompagnement à la vie en autonomie et des adaptations du logement, notamment, sont prévus pour contribuer à la prévention des chutes et accidents parmi les personnes âgées ?

Quel soutien est prévu au développement d'outils techniques tels que le recours à un système de télévigilance, essentiel en cas de chute d'une personne âgée ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- J'aimerais aborder cette question sous l'angle de la solitude. En effet, la lutte contre l'isolement constitue la mesure principale visant à prévenir des effets néfastes liés aux chutes des personnes âgées.

En 2012, la Fondation Roi Baudouin (FRB) a publié une étude aux constats très préoccupants: en 2020, la Belgique comptera un million de personnes âgées souffrant de solitude. Il s'agit d'un enjeu invisible, mais important, de santé publique. En effet, selon l'étude, l'isolement social est non seulement cause de dépression, mais constitue aussi un facteur de risque de décès au moins aussi important que d'autres facteurs plus connus, tels que le tabagisme ou l'obésité.

Il faut endiguer ce phénomène en mettant les personnes âgées en contact avec le voisinage. Madame la ministre-présidente, comme vous l'avez évoqué dans votre précédente réponse, les asbl Abbeyfield ou 1Toit2Âges proposent des logements intergénérationnels visant à endiguer la solitude des aînés et à faciliter l'accès au logement des étudiants. Ces très bons plans pour mieux vivre ensemble font de multiples gagnants en matière de solidarité, d'aide, de sécurité, de convivialité et d'échange.

La qualité de vie des aînés fait partie des priorités de mon groupe politique. Leur place essentielle au sein de la doit être reconnue et soutenue, afin de société véritablement conférer à celle-ci un intergénérationnel. Nous devons favoriser des projets de maisons de repos ou de résidences-services intergénérationnelles qui rassemblent en un même lieu une école, une crèche et des activités commerçantes.

Il faut également réfléchir aux façons d'inciter à opter pour des habitats groupés sans services spécifiques. Cette formule attire d'ailleurs de plus en plus l'attention des jeunes. Vivre ensemble commence à devenir la norme. Ces habitats groupés doivent aussi attirer des personnes âgées. C'est en effet une très bonne manière d'éviter les conséquences néfastes d'inévitables chutes.

La déclaration de politique générale n'est pas très précise sur la question du bien-être et de la lutte contre la solitude des personnes âgées. Le Gouvernement entend promouvoir la garantie d'autonomie pour les personnes dépendantes et mettre en place un modèle intégré d'aide et de soins de proximité par quartier, qui viserait le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Comment comptez-vous accorder une attention particulière à la lutte contre la solitude dans le déploiement de ces politiques ? Quelles sont les initiatives mises en œuvre par les sept services d'aide à domicile soutenus par la Commission communautaire française pour lutter contre l'isolement et la solitude ?

Qu'en est-il des six services d'accueil de jour pour personnes âgées ? Des activités sont-elles organisées en collaboration avec des écoles afin de favoriser les échanges intergénérationnels ? Avez-vous procédé à une évaluation de ces projets ?

Qu'en est-il des maisons médicales ? Mènent-elles des projets ayant pour objectif de rompre l'isolement et la solitude ?

Par ailleurs, vous soutenez onze asbl qui mènent une action positive dans la lutte contre l'isolement, parmi lesquelles 1Toit2Âges, GymSana, ou Abbeyfield. Comptez-vous apporter votre soutien à d'autres projets visant le bien-être des personnes âgées ?

Enfin, je ne résiste pas à l'envie d'évoquer une initiative mise en place à Woluwe-Saint-Pierre. Il s'agit du WoluBus, un taxi social financé par les commerçants, soutenu par le centre public d'action sociale (CPAS) et fonctionnant avec des personnes qui relèvent de l'article 60. Ce service réservé aux personnes âgées permet, moyennant un montant minime, d'effectuer de petits trajets sur le territoire de la commune.

Le WoluBus coûte très peu à la collectivité et couvre des trajets extrêmement courts qui n'intéressent pas les taxis, car ils concernent des quartiers plus éloignés du centre et dont la densité de population est moins élevée.

Comment pourrions-nous étendre ce modèle à l'ensemble de la Région bruxelloise ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe cdH)

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Vous avez élargi le débat à l'ensemble des initiatives soutenues par la Commission communautaire française pour rompre l'isolement des personnes âgées et favoriser le maintien de l'autonomie. Je ne dispose pas ici de tous les éléments de réponse, mais j'en ai déjà fourni quelques-uns à Mme Kazadi. Je conçois donc que ma réponse suscite quelques frustrations. Je suis à votre disposition pour faire le point sur le sujet à une autre occasion, que ce soit par le biais de questions écrites, de questions orales ou d'interpellations.

Selon l'enquête de 2013 de l'Institut scientifique de santé publique (ISP), une personne sur cinq de 65 ans et plus rapporte avoir été victime de deux chutes dans les douze mois précédant l'enquête. Autant de femmes que d'hommes sont concernés. La probabilité de tomber augmente avec l'âge : 15 % pour les personnes âgées de 65 à 74 ans, contre 26 % pour les personnes de 75 ans et plus.

Les chutes toucheraient un plus grand nombre de personnes dans le groupe de population le moins instruit par rapport aux groupes ayant bénéficié d'un niveau d'instruction plus élevé. Cela témoigne à nouveau de l'importance de tenir compte des déterminants sociaux dans les déterminants de la santé.

Près de la moitié (49 %) des personnes âgées qui sont tombées n'ont cependant pris aucune mesure pour réduire le risque de chutes dans le futur. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à n'avoir envisagé aucune mesure préventive.

Parmi les mesures qui ont été envisagées par certains, les trois principales sont: créer un environnement plus sécurisé au domicile (28 % des cas), surveiller sa tension artérielle (16 % des cas) et renforcer ses muscles et son équilibre par des exercices spécifiques (15 %). Je rappelle à cet égard que la Commission communautaire française soutient plusieurs associations qui visent à permettre aux personnes âgées d'avoir une activité physique.

De plus, 45 % des personnes âgées qui sont tombées indiquent qu'elles n'ont reçu de conseils de personne pour limiter les chutes à l'avenir. Ce pourcentage est plus élevé chez les hommes que chez les femmes.

Si ces données fournies par l'Institut belge de santé Sciensano sont très intéressantes, elles ne nous informent que très peu sur la morbidité liée aux chutes des personnes âgées. En effet, comme le souligne l'Observatoire de la santé et du social Bruxelles-Capitale dans son Tableau de bord de la santé en Région bruxelloise 2018, les accidents de la vie courante et leur impact sont extrêmement difficiles à estimer, étant donné qu'il n'existe pas, en Belgique, d'enregistrement exhaustif et systématique de ce genre d'accidents.

Les informations plus précises sur le nombre et le type d'accidents sont donc rares et souvent incomplètes. Je ne peux dès lors pas répondre plus précisément à ce volet de votre question concernant le lien entre les chutes et la morbidité, Monsieur Mouhssin.

par ailleurs me questionnez sur accompagnements prévus pour contribuer à la prévention des chutes et accidents. Comme je l'ai indiqué dans ma réponse à Mme Kazadi, nous soutenons des associations qui encouragent l'activité physique des personnes âgées, comme énéoSport et GymSana. Vous soulignez à raison que le premier objectif thématique du plan stratégique de promotion de la santé et de réduction des inégalités sociales de santé, dédié au développement d'environnements favorables en matière d'alimentation, d'activité physique, de consommation de tabac et d'alcool, intègre une attention à la prévention des chutes chez les personnes âgées.

Dès 2018, cet aspect a été inscrit dans le plan, toujours en vigueur. Des appels à projets ont été lancés en 2017 et 2018 mais, malheureusement, aucun projet répondant aux critères et exigences imposés en promotion de la santé n'a été introduit.

On ne peut donc pas reprocher à la Commission communautaire française un quelconque manque de volonté ni incriminer une éventuelle lacune dans le plan de promotion de la santé. Plus simplement, cette question n'a pas suscité de réponse satisfaisante dans le cadre des appels à projets. Si vous avez vent de projets intéressants dans ce domaine, n'hésitez donc pas à m'en parler, car cet aspect fait partie intégrante du Plan de Promotion de la santé.

Comme vous le savez, la Commission communautaire française soutient des associations et des services de première ligne. Aucun n'a cependant pu répondre aux exigences inscrites dans le plan stratégique de promotion de la santé. J'attire néanmoins votre attention sur la maison médicale Jean Jaurès, située à Schaerbeek, qui a reçu un financement pour une initiative portant précisément sur la question de la chute des personnes âgées.

Tels sont les éléments précis et concrets dont je pouvais vous faire part aujourd'hui en réponse à votre interpellation.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Je pense que les 45 % des personnes qui ne prennent pas de mesure en prennent une, en réalité : celle de ne plus sortir, de ne plus oser se lever, de ne plus oser se déplacer. Cette mesure est bien entendu inefficace à long terme, mais c'est celle que ces personnes choisissent d'adopter.

Je suis convaincu que dans les cinq prochaines années, la problématique de la chute des personnes âgées prendra de l'ampleur. En Suède, la question a été prise à bras-le-corps et les résultats obtenus sont excellents. Une comparaison des mesures prises en France et en Suède a été établie. Il en émanait que des dispositions simples telles que l'attention portée au type de chaussures, de semelles ou de lunettes utilisées par les personnes âgées était prépondérante.

Vous parliez du niveau d'éducation comme étant l'une des causes de ce problème mais selon moi, il s'agit plutôt de la possibilité financière pour ces personnes d'acquérir de bonnes chaussures et de bonnes lunettes. Si elles pouvaient toutes en être pourvues, le taux de chute serait beaucoup moins élevé.

Nous continuerons à suivre ce dossier.

Mme la présidence.- L'incident est clos.

LE PROJET DU MUSÉE DE L'IMMIGRATION de M. Ahmed Mouhssin

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Cela fait vingt ans que la Communauté française et la Région bruxelloise discutent d'un projet de musée de l'immigration. Vous êtes attentif à la question de l'intégration des personnes issues de l'immigration, et ce musée pourrait constituer un bel outil en la matière.

Paris, La Haye, Ellis Island, Londres, Cologne, une cinquantaine de villes dans le monde abritent un musée de

l'immigration. Un tel musée a pour but de reconnaître l'apport des migrants dans la société qui les accueille, d'intégrer leur histoire à celle du pays d'accueil et d'informer le public.

Cette institution ne concernerait pas seulement les immigrés. Elle s'adresserait aussi aux Belges en leur rappelant qu'à une époque, eux-mêmes émigraient aux Pays-Bas ou en France.

(Remarques de M. Rudi Vervoort, ministre)

L'histoire de votre grand-père, Monsieur Vervoort, pourrait effectivement aussi se retrouver dans ce musée de l'immigration.

Toutefois, ce musée n'est resté qu'un simple projet. Dès 2001, des montants avaient été prévus afin d'acheter l'hôtel des Douanes, sur le site de Tour & Taxis, et d'y installer le musée. Le projet avait finalement été ralenti avant de connaître un regain de croissance en 2002, sous l'impulsion du ministre Alain Hutchinson. Il était question d'un budget de 900.000 euros, débloqué dans le cadre d'un accord de coopération avec l'État fédéral, en vue de l'achat du bâtiment.

Le projet fut cependant ralenti à nouveau en 2004, lorsque le ministre-président régional bruxellois de l'époque, M. Charles Picqué, annonça que les questions de rénovation, de surveillance et de maintenance du bâtiment posaient des problèmes financiers. Les négociations furent maintenues pour l'acquisition du bâtiment, mais celui-ci fut affecté à d'autres usages en 2008.

Lorsque j'interpellai M. Picqué en 2010, il me fit part du manque de moyens, à la Région comme à la Commission communautaire française, pour assurer les frais de fonctionnement d'un tel musée. Il était donc peu probable qu'il voie alors le jour.

En 2013, M. Rachid Madrane, alors ministre de la Culture au niveau de la Commission communautaire française, me fit savoir que le débat autour du musée avait été rouvert, et que des démarches seraient entreprises en vue de lancer le projet au plus vite, ajoutant, par ailleurs, que la commune de Saint-Josse-ten-Noode était prête à l'accueillir.

En 2015, vous affirmiez cependant, Monsieur Vervoort, que ce projet était illusoire, en l'absence de budget disponible. Enfin, l'an passé, vous affirmiez être l'un de ses fervents défenseurs et disiez regretter qu'il ne soit pas repris dans l'accord de majorité.

Le projet lancé en 2001 semblait donc au point mort. Dans une Europe de plus en plus marquée par la montée des populismes et dans un pays où les discours d'intolérance deviennent monnaie courante, il importe de cultiver le devoir de mémoire.

Avec la montée des courants identitaires et nationalistes, la question migratoire est de plus en plus instrumentalisée à des fins de division sociétale, même par certains Gouvernements en Belgique. Il est donc essentiel de rappeler l'histoire des migrations qu'a connue la Belgique et les apports sociaux, culturels et économiques qui y sont liée

Nous considérons dès lors ce projet comme un important vecteur de cohésion sociale grâce aux échanges interculturels et à la promotion de la diversité qu'il porte en lui. Il constitue un instrument de connaissance de l'autre, de soi-même et de l'histoire de la Belgique. Il s'agit d'un outil de reconnaissance des citoyens souvent méconnu, voire décrié.

Quelques projets actuels ou futurs s'inscrivent dans ce sens, tels que le futur musée de l'immigration marocaine et le MigratieMuseumMigration porté par l'asbl Le Foyer à Molenbeek-Saint-Jean. Ces projets ont été lancés par des acteurs privés en l'absence d'initiatives gouvernementales. Ils reflètent le besoin de tels lieux sur notre territoire.

Plusieurs villes européennes comptent déjà un musée de l'immigration. Il est dommage que Bruxelles, capitale de l'Europe qui abrite 184 nationalités différentes sur son territoire et dont l'histoire est indissociable de l'immigration, ne puisse se targuer d'abriter un tel musée.

Monsieur Vervoort, pour faire d'une pierre deux coups, je vous adresse cette interpellation également en votre qualité de ministre-président du Gouvernement bruxellois.

(Remarques de M. Alain Maron, ministre)

En vue de garantir l'égalité des droits et de lutter contre les discriminations, l'accord de Gouvernement régional précise : « Afin de valoriser une image positive de la migration dans notre société et de casser les préjugés qui existent encore, le Gouvernement soutiendra toute initiative visant à porter le projet d'un musée ou d'un espace muséal dédié à la migration. ».

Des projets ou des initiatives ont-elles été présentées en vue de la création d'un musée de l'immigration ? Dans l'affirmative, quelles en sont les dimensions financières ? Dans la négative, quel futur envisagez-vous pour le projet ?

Avez-vous pris ou comptez-vous prendre contact avec les autres entités fédérées ou l'État fédéral pour relancer le projet ? Est-il prévu d'impliquer l'Union européenne ?

Par ailleurs, si le projet est relancé, il importe de savoir qui y sera associé, car il ne faudrait pas oublier les migrants dont question.

Avez-vous dressé un cadastre des lieux à même d'accueillir le musée ? Quelles communes seraient enclines à l'accueillir ? La commune de Saint-Josse-ten-Noode avait, à l'époque, fait part de son enthousiasme quant à la possibilité d'accueillir le musée sur son territoire. Avez-vous pris contact avec elle ?

Il se trouve que je suis également conseiller communal à Saint-Josse-ten-Noode. J'ai pris contact avec le bourgmestre, qui s'est dit intéressé par le projet. Nous avons, à Saint-Josse-ten-Noode, sous la place Charles Rogier, un espace qui pourrait convenir. Le bourgmestre m'a dit être prêt à en discuter au cas où la Région le contacterait.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

M. Petya Obolensky (PTB).- Je remercie M. Mouhssin qui, dans son interpellation sur le projet du musée de l'immigration, reprend des extraits de la déclaration de politique générale de notre Gouvernement.

En juillet, le PTB avait salué le projet et annoncé qu'il y apporterait son soutien. Le parti espérait que le projet se concrétiserait bel et bien. En effet, si le monde associatif ne s'était pas battu pendant dix ans, Bruxelles n'aurait jamais eu de place Lumumba.

Concernant ce musée dont on parle depuis Mathusalem, le problème est apparemment lié au manque de moyens financiers. Votre incapacité chronique à aller chercher l'argent là où il se concentre de façon éhontée, c'est un peu la pierre d'achoppement qui empêche les belles intentions de se concrétiser. Comme d'habitude, sans une lutte sur le terrain qui vous oblige à agir, impossible de dépasser le stade du blabla. Nous connaissons la chanson.

Voici pourtant un projet qui ferait avancer le schmilblick, comme dirait Coluche.

Au PTB, nous souhaitons valoriser une histoire populaire de l'immigration, avec deux aspects. Dans le débat public, les questions sur l'immigration se limitent souvent aux différences culturelles ou à des questions identitaires. Comme si les causes économiques de l'immigration étaient juste bonnes à esquisser les débuts du phénomène! Aujourd'hui, l'apport économique, c'est-à-dire la contribution à notre société, de ceux qu'on dit « issus de l'immigration » est rarement mis en valeur. Je pense notamment aux sans-papiers qui ont construit la station Arts-l oi.

Le rôle et l'apport de l'immigration dans le mouvement ouvrier belge, les mouvements sociaux, syndicaux et contestataires forment un autre aspect fondamental, mais souvent oublié. Par exemple, dans le Borinage, on disait : « Dans la mine, tout le monde est noir. On est tous exploités par le même patron qui s'enrichit sur notre dos. ».

Bref, en ces temps de crise, du capitalisme et des mesures d'austérité, nous voulons relever le défi et écrire une histoire de classe de l'immigration. Pas l'histoire des dirigeants et des politiciens qui ont signé des accords officiels et voté des lois, mais bien celle des centaines de milliers de travailleurs issus de l'immigration qui ont contribué à la relance économique du pays et qui continuent, aujourd'hui, à produire des richesses.

Monsieur le ministre, concernant votre engagement par rapport à ce musée, qui prendra le projet en main ? Où et quand ce projet se concrétisera-t-il ? Travaillerez-vous avec des associations ? Dans l'affirmative, lesquelles ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe PTB)

M. Ridouane Chahid (PS).- Le blabla vient plutôt de votre côté! Nous avons pris nos responsabilités et sommes passés à l'action depuis longtemps. Nous ne racontons pas de fables aux citoyens. Vous avez décidé de rester sur le quai, alors que nous avons décidé de prendre le train pour agir en faveur des gens. Nous ne leur racontons pas des histoires comme vous le faites.

Si vous voulez vraiment être utiles aux citoyens qui votent pour vous, arrêtez vos conneries et vos discours...

M. Petya Obolensky (PTB).- Je veux que cela soit noté au compte rendu. Vos propos sont limites...

Mme la présidente.- Pas d'insultes, s'il vous plaît...

- M. Ridouane Chahid (PS).- Arrêtons de faire les clowns et les discours au sein de ce Parlement! Nous voulons rehausser les institutions et non faire du théâtre!
- **M.** Petya Obolensky (PTB).- Monsieur Chahid, nous sommes quotidiennement dans la lutte concrète. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous! Vous laissez ce dossier aux mains du secteur privé. Votre propre collègue de la majorité l'a dit!

(Remarques de M. Ridouane Chahid)

Monsieur Chahid, allez prendre un thé pour vous calmer!

M. Ibrahim Donmez (PS).- Arrêtons de polémiquer ! L'idée de créer un musée de l'immigration remonte à 2002, à l'initiative d'Alain Hutchinson, qui avait créé un comité d'experts et pris les contacts nécessaires avec ses homologues de la Commission communautaire flamande (Vlaamse Gemeenschapscommissie, VGC) et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'objectif était d'accorder une place à l'histoire et à la mémoire, mais aussi d'être en

prise avec le présent et l'avenir. De plus, l'intention était de faire de ce musée un lieu actif et moderne, un espace de rencontres, d'animations et de discussions. Malheureusement, ce projet a dû être reporté à de nombreuses reprises, notamment à cause des moyens financiers

La question migratoire prend de l'ampleur en Europe, avec la montée des courants identitaires, nationalistes et racistes. L'immigration a été un thème de campagne des élections régionales, fédérales et européennes, et elle a été instrumentalisée à des fins électorales, avec des relents nauséabonds.

Il s'agit clairement d'une radicalisation de la parole et des actes. La parole est décomplexée et beaucoup se cachent derrière la liberté d'expression, à laquelle nous sommes attachés et qui est malmenée. En Belgique comme ailleurs en Europe, certains responsables politiques ont tenu des propos indignes envers une partie des citoyens ayant une origine, une couleur de peau ou une religion différente. Les élus censés représenter l'ensemble des citoyens se moquent d'une partie de ceux-ci et légitiment les comportements racistes. Et jamais ils ne sont sanctionnés, ni inquiétés!

Cette attitude provoque au sein de l'opinion publique des réactions extrêmes entre ceux qui approuvent ces propos et ceux qui les dénoncent. Selon le dernier rapport d'Unia, nous constatons une hausse de 11 % des cas dénoncés de racisme par rapport à 2017, et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg!

Ce projet de musée aurait effectivement pour but de donner une image positive de l'immigration, de renforcer la société interculturelle et de valoriser l'apport des vagues migratoires pour notre société.

Il existe déjà des initiatives intéressantes, dont il faudrait prolonger le soutien, comme la Maison de l'histoire européenne, ou des expositions temporaires qui ont été créées à Bruxelles et qui ont remporté un vif succès. Citons "L'islam, c'est aussi notre histoire", que mon groupe a eu l'occasion de visiter, qui présentait des thématiques créatrices de lien entre les différentes cultures présentes à Bruxelles. De telles initiatives ont un impact positif sur le vivre ensemble dans notre Région.

Pourquoi ne pas envisager une grande exposition temporaire sur l'immigration à Bruxelles, ou différentes expositions sur les migrations, en attendant l'ouverture du musée proprement dit? Mon groupe est pleinement favorable à des initiatives de ce genre, qui pourraient devenir l'embryon d'un futur musée de l'immigration qui verrait le jour à moyen ou long terme.

C'est une nécessité, à la lumière du récent pacte mondial sur les migrations, à propos duquel toutes sortes d'informations ont circulé, entretenant la confusion et favorisant un climat de peur.

Heureusement, à l'opposé de cette peur instrumentalisée par certains responsables politiques, il existe un élan citoyen, comme on l'a vu avec la Plate-forme citoyenne de soutien aux réfugiés, qui montre que notre Région est mûre pour poursuivre sa mutation vers une société inclusive.

En réalité, les immigrants représentent une opportunité économique et une richesse culturelle importante pour les pays d'accueil. Les projections démographiques du Bureau fédéral du Plan (BFP) à l'horizon 2060 ont encore démontré récemment que, sans apport migratoire, la facture du vieillissement augmentera en Belgique.

La préservation de notre vivre ensemble doit passer par la réalisation de projets en faveur de la cohésion sociale. Dans l'attente de moyens budgétaires disponibles permettant de concrétiser ce musée de l'immigration qui nous tient particulièrement à cœur, il est donc intéressant d'explorer toutes les pistes de soutien à des projets qui donnent de la visibilité aux questions essentielles que sont l'immigration et la migration, et qui ont une vocation pédagogique essentielle vis-à-vis des jeunes générations.

En tant que ministre en charge tant de la Culture que de l'Enseignement, avez-vous prévu une concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'étudier les projets pouvant être menés à court terme dans ce domaine ?

Plus largement, n'y a-t-il pas lieu de créer une plate-forme de concertation regroupant des experts et des représentants de tous les niveaux de pouvoir, de manière à étudier les lieux susceptibles d'accueillir un tel musée ou, à tout le moins, un espace temporaire ou itinérant dédié à la migration et à l'histoire de l'immigration en Belgique ?

Enfin, la Commission communautaire française envisage-telle de demander un subside européen pour le futur musée ou pour tout espace muséal consacré à l'immigration et aux migrations, notamment via le Fonds européen de développement régional (FEDER) ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

M. Rudi Vervoort, ministre.- Depuis de nombreuses années, des membres de cette assemblée ont défendu le projet de création d'un musée. Je pense notamment à Alain Hutchinson, Rachid Madrane ou Charles Picqué. Malgré toutes ces bonnes volontés, ce projet n'a toujours pas trouvé un soutien suffisamment large.

Cela étant dit, je préfère le nom de « musée des migrations » à celui de « musée de l'immigration ». En effet, les migrations sont des mouvements qui vont dans les deux sens. Et, dans une démarche muséale, il faut traiter le sujet sous tous les angles. Les flux entrants de migration trouvent leur origine dans les accords internationaux, la fuite de pays en guerre, la famine, la détresse, et sans doute, à terme, les changements climatiques. Rien qu'en Belgique, nous serons peut-être amenés à accueillir les Anversois, même si j'espère que nous allons réussir à inverser la tendance!

Bruxelles est une terre de migrations. Tout d'abord internes, belges. L'histoire des Bruxellois est faite de mouvements entre la Flandre, la Wallonie et Bruxelles. Il y a eu ensuite différentes vagues migratoires : les juifs d'Europe de l'Est dans les années 1920 et 30, les Espagnols pendant leur guerre civile, les Italiens, et puis les vagues émanant des accords avec le Maroc et la Turquie, sans oublier le lien fort et paradoxal avec le passé colonial belge au Congo. On pense aussi aux personnes issues des Balkans et d'Europe de l'Est ou à la diaspora chilienne au moment du coup d'État militaire de 1973 contre le régime démocratique. Et puis, il y a les vagues que nous connaissons actuellement, en provenance de Syrie, d'Irak, d'Érythrée et du Soudan.

Derrière ces migrations, il faut tenir compte des phénomènes, des événements historiques, des réalités parfois très différentes et souvent inconnues du grand public. Les mettre en lumière permettrait, c'est certain, de changer le regard porté sur la migration.

N'oublions cependant pas de prendre en considération également les histoires personnelles et les vécus. Humaniser la migration permettrait aussi à notre société d'arrêter de considérer ce phénomène comme un problème. Il est évident qu'en donnant un visage à ce type de phénomène, on offre les clés de la compréhension à un plus large public.

Enfin, faisant suite à la migration, des échanges avec notre société et des enrichissements mutuels s'instaurent. Analyser l'apport et l'impact de la migration sur nos vies et notre Région permettra également de valoriser la migration.

Vous l'avez soulevé, il n'y a pas que dans la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française que l'enjeu du musée est pointé. D'ailleurs, il ne s'agit pas que d'un projet culturel. Du point de vue régional, il s'agit aussi d'une volonté identifiée. Comme je l'ai déjà dit, il faudra à un moment la confronter à la réalité budgétaire.

À la fin de la précédente législature, en tant que ministre en charge de la Cohésion sociale, j'avais apporté mon soutien à l'asbl l'Envol des frontières, qui élabore avec la plate-forme citoyenne un projet muséal situé à lxelles.

J'ai également pris connaissance du projet porté par l'asbl Le Foyer à Molenbeek, qui a ouvert un espace muséal sur cette thématique.

Plusieurs initiatives existent donc, et il y a lieu de définir une méthodologie : soutenons-nous les projets qui émergent ou travaillons-nous à un seul projet bruxellois, public et citoyen ? La réponse n'est pas encore apportée à ce stade.

Je vous rassure au sujet de l'intention : je n'envisage pas de soutenir un projet pensé par le haut sans mener au préalable une réflexion sur l'inclusion des publics ayant un vécu migratoire.

Vous m'interrogez sur les liens établis avec les autres entités fédérées. Je n'ai pas abordé la question avec les ministres-présidents des autres Communautés et Régions que j'ai pu rencontrer, mais bien entendu, si ces entités souhaitaient participer à un tel projet, j'en serais ravi.

Par ailleurs, je n'ai pas eu de contact avec le Gouvernement fédéral à ce sujet, faute de Gouvernement de plein exercice. Par contre, il est prévu que je rencontre prochainement la ministre de la Culture à la Fédération Wallonie-Bruxelles et je n'hésiterai pas à lui en parler.

Je retiens l'idée d'organiser une large table ronde sur le sujet.

Je remercie M. Mouhssin de nous avoir transmis la proposition de la commune de Saint-Josse-ten-Noode d'accueillir ce musée. Cependant, dans la mesure où le Gouvernement fédéral a l'intention de fermer prochainement le centre Fedasil situé au Petit-Château, premier lieu d'accueil pour de nombreux migrants, symbole d'une autorité publique parfois peu accueillante, celui-ci pourrait être un lieu emblématique pour abriter un musée de ce type. La transformation, en tout ou en partie, de cet espace en un lieu qui fait le lien entre Bruxelles et son histoire liée à la migration serait un symbole puissant.

C'est une piste qui me paraît intéressante, d'autant que le bâtiment est situé dans la zone du canal, qui nous tient fort à cœur. Nous pourrions y développer des projets de ce type, afin de montrer que, loin de privilégier la monofonctionnalité, nous souhaitons créer une zone ouverte et un passage entre les deux rives.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Votre réponse laisse entrevoir des perspectives. Cette idée du Petit-Château semble extrêmement intéressante. Je vous sais capable, si

vous en avez la volonté, de porter des projets muséaux. J'en veux pour preuve le musée Kanal - Centre Pompidou. J'ai confiance dans votre volonté et je suis convaincu que d'ici la fin de la législature, nous aurons un vrai projet de musée de l'immigration, idéalement au Petit-Château.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

LES RISQUES LIÉS À LA CONSOMMATION D'ALCOOL DURANT LA GROSSESSE ET L'ALLAITEMENT de M. Jamal Ikazban

À M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

M. Jamal Ikazban (PS).- En Pologne, un bébé né avec une alcoolémie très élevée est décédé. Sa maman a reconnu avoir souvent bu durant sa grossesse et avoir même été en état d'ébriété pendant ses contractions. Ce fait divers m'incite à aborder avec vous la question de la consommation d'alcool durant la grossesse.

Chez nous, près d'un tiers des femmes déclarent boire de l'alcool pendant leur grossesse, et 43 % pendant la période de l'allaitement. Une femme sur dix consomme au moins un verre standard d'alcool par semaine. Chaque année, à la suite d'une consommation d'alcool durant la grossesse, un enfant sur mille naît avec un cerveau mal formé.

En 2004, une circulaire ministérielle rappelant les dangers de la consommation d'alcool pendant la grossesse a été envoyée aux gynécologues afin qu'ils en informent leurs patientes. En février 2008, le sénateur Philippe Mahoux avait déposé une proposition de loi relative à l'étiquetage des unités de conditionnement de boissons alcoolisées et aux messages à caractère sanitaire préconisant l'abstinence d'alcool pour les femmes enceintes.

En 2011, le Parlement francophone bruxellois votait une résolution relative au rôle de la Commission communautaire française dans le cadre de la prévention de l'alcoolisme. Celle-ci faisait état de l'incompatibilité entre les messages de prévention et les pratiques commerciales en matière de consommation d'alcool. Un paragraphe disposait : « La consommation d'alcool, si modérée soitelle, peut comporter des risques et influencer le développement du cerveau du bébé à naître. Les effets peuvent commencer avant et se poursuivre après la naissance. ».

Cette résolution demandait notamment au Collège, en concertation avec les acteurs de terrain, de soutenir les démarches fédérales en vue de la création d'un conseil fédéral de la publicité qui soit public, transparent et indépendant, et dont le pouvoir serait contraignant.

À l'automne 2018, les autorités fédérales ont lancé une campagne, incluant un guide en ligne et des fiches pratiques, pour aider les professionnels de la santé à aborder cette question avec les patientes et leurs partenaires. Il s'agissait aussi de diagnostiquer les consommations problématiques et d'orienter les femmes enceintes qui en ont besoin.

Le message inscrit sur les affiches placardées dans les salles d'attente des hôpitaux ne laissait planer aucun doute : « Ne buvez pas d'alcool pendant le désir de grossesse, la grossesse et l'allaitement. ». Tous les médecins généralistes, gynécologues, sages-femmes et directions des hôpitaux ont reçu un courrier à ce sujet, accompagné du matériel de campagne.

Heureusement, les autorités ont pris conscience des effets parfois irréversibles sur le fœtus de la consommation d'alcool durant la grossesse et l'allaitement : troubles de croissance et du développement, difficultés d'apprentissage, hyperactivité et, dans les cas les plus graves d'alcoolisation fœtale, des malformations physiques ou des dysfonctionnements du système nerveux, sans parler du risque de dépendance à l'alcool. Bien qu'il constitue un problème majeur dans le domaine de la santé publique, ce syndrome d'alcoolisation fœtale reste encore tabou.

Malgré les mesures de sensibilisation et de prévention prises en Belgique, force est de constater que l'on ne parvient pas à empêcher le syndrome d'alcoolisation fœtale. Les publics isolés et souffrant de paupérisation sont peut-être moins réceptifs aux campagnes de sensibilisation.

Il peut arriver à une femme d'être exposée à l'alcool sans savoir qu'elle est enceinte. Une politique de prévention menée en amont est-elle envisageable afin d'inciter les femmes à des changements de comportement avant la conception? Une CIM consacrée à la dépendance à l'alcool durant la grossesse est-elle prévue? Qu'en est-il de l'éventuelle mise en place d'un conseil fédéral de la publicité en matière de santé de la femme en désir de grossesse, enceinte et allaitante?

Enfin, qu'en est-il des états généraux de la santé et du social bruxellois tels que préconisés par l'accord du Gouvernement?

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Je suis d'accord sur les constats de mon collègue. La question de l'alcoolisme en général est un problème qui peut avoir un impact sur les femmes enceintes.

Je tiens néanmoins à rappeler que l'alcoolisme est une maladie et doit, dès lors, être considéré comme tel. En France, nous avons assisté à l'apparition d'un mouvement baptisé « Very Bad Mother », créé par des mères qui se sentent stigmatisées et montrées du doigt, à qui l'on fait porter tout le poids de la maternité, des mères qui sont souvent des femmes seules.

Si vous menez des politiques, ce qu'il convient, bien évidemment, de faire, évitez de stigmatiser ces femmes.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

M. Alain Maron, ministre.- La consommation d'alcool dans notre société constitue une réalité omniprésente. C'est l'assuétude la plus fréquente, la plus tolérée, voire la plus encouragée, alors que les dernières recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) affirment qu'il n'y a pas de seuil sans risque. Néanmoins, le risque pour la santé est directement lié à la quantité d'alcool ingéré : plus on consomme, plus on prend de risques.

La Belgique est le troisième pays de l'Union européenne où l'absorption d'alcool est la plus élevée, après la Lituanie et la République tchèque. En Région bruxelloise, 64 % des femmes entre 25 et 34 ans boivent de l'alcool et 10 % d'entre elles en consomment plus de dix unités par semaine. Comment éviter d'exposer des enfants au risque d'alcoolisme fœtal qui nous occupe aujourd'hui ?

Rappelons que les politiques de pré- et périnatalité, en ce compris en matière de prévention et de promotion de la santé, relèvent de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), lequel dépend exclusivement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La politique de contrôle de la vente d'alcool est, quant à elle, une compétence fédérale, tout comme la formation continue des professionnels de soins.

C'est dire si la Commission communautaire française dispose de compétences très limitées dans ce domaine.

Pour atteindre leur but, être efficaces et éviter tout risque de stigmatisation des femmes ainsi que, de manière générale, des personnes en situation de fragilité, les messages de prévention devraient s'inscrire de préférence dans une approche globale et positive. La prévention trop centrée sur la peur et même sur des faits objectivés a, de longue date, montré ses insuffisances, voire sa contreproductivité.

La culpabilisation risque d'enfermer la personne consommant de l'alcool dans son problème et de renforcer son isolement. La promotion de la santé ne se centre donc pas sur les changements de comportement individuels, mais bien sur la mise en œuvre de conditions favorables à la capacité d'agir d'une personne ou d'un groupe sur sa santé, en allant éventuellement jusqu'à la transformation des lieux de vie ou l'organisation de politiques ou de conditions sociales.

Dans le cadre de l'alcoolisme au cours de la grossesse, se focaliser sur la femme enceinte et la femme susceptible de tomber enceinte, en ignorant leur trajectoire, leur contexte de vie ou leur environnement peut être stigmatisant et très contre-productif. Cela pose aussi une question d'égalité des genres, car, à ce train-là, nous allons vers une limitation de la consommation d'alcool pour toutes les femmes en âge de reproduction, alors que les hommes sont tout autant touchés par ce problème de santé publique globale.

L'alcool est un problème sociétal qui doit être abordé à tous les niveaux, et pas seulement autour de la périnatalité, d'autant plus si nous souhaitons toucher les femmes qui ont un désir d'enfant. Tous les acteurs doivent prendre en compte le fléau de l'alcool, de l'ONE aux maisons médicales en passant par les associations en contact avec le public jeune.

Concernant la CIM de la Santé publique, le protocole d'accord relatif à la prévention de 2016 prévoyait la constitution d'un groupe de travail dédié à l'alcool au sein de la Cellule générale de politique en matière de drogues (CGPD). Celui-ci s'est réuni à de multiples reprises au cours de la précédente législature, mais les projets proposés n'ont pas abouti. Finalement, chaque entité a développé les actions qu'elle souhaitait de son côté. Depuis le début de la nouvelle législature, le groupe ne s'est plus réuni.

La proposition d'un conseil fédéral de la publicité date déjà de 2011, dans le but de contrer la présence du lobby de l'alcool dans le Jury d'éthique publicitaire (JEP). Ce conseil n'a malheureusement jamais vu le jour.

Je comprends de tout cela que le Gouvernement fédéral, derrière les bonnes intentions affichées, n'a pas souhaité jusqu'à présent nuire réellement aux intérêts de l'industrie de l'alcool, qui est évidemment puissante. Je ne manquerai pas de vigilance à la problématique de l'alcool dans les discussions sur la prévention au sein de la CIM de la Santé publique.

J'ai déjà régulièrement répondu dans le cadre de la Commission communautaire commune sur le point relatif aux états généraux de la santé et du social. D'une part, il a été décidé d'organiser, en mai et juin 2020, des groupes de travail thématiques incluant des représentants des cabinets, des administrations compétentes, des acteurs de terrain ainsi que du monde académique. D'autre part, un panel citoyen se réunira entre avril et septembre 2020.

Les rapports de ces états généraux doivent nous être remis pour le mois de septembre ou octobre. Le plan social-santé intégré pourra être rédigé dans le courant des trois derniers mois de l'année 2020, voire au début de l'année 2021.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

M. Jamal Ikazban (PS).- L'alcoolisme est un problème général et très vaste et il est évident que les leviers en la matière dépassent de loin les compétences de la Commission communautaire française. Cela dit, cette dernière peut agir en matière de promotion de la santé et de prévention. Elle doit faire de la prévention sans stigmatiser qui que ce soit : ni les femmes, ni la femme enceinte, ni les personnes fragiles, ni les consommateurs d'alcool.

Ce n'est pas la consommation d'alcool qui est problématique. C'est l'excès. Il est important d'informer du danger que peut occasionner la consommation d'alcool pendant cette période particulière qu'est la grossesse. Des campagnes de sensibilisation sur la consommation du tabac pendant cette période sensible ont, par ailleurs, déjà été menées.

Je pense que la prévention peut se faire sans aucune stigmatisation et je resterai attentif à l'organisation de ces états généraux de la santé et du social bruxellois.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

L'ÉTUDE DE SCIENSANO DÉMONTRANT L'IMPACT POTENTIEL DE LA RÉDUCTION DU TABAGISME SUR L'ESPÉRANCE DE VIE ET DE SANTÉ EN BELGIQUE de M. Jamal Ikazban

À M. ALAIN MARON, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

M. Jamal Ikazban (PS).- Aujourd'hui, nous vivons de plus en plus vieux. Tant mieux! Cependant, plusieurs facteurs viennent contrecarrer notre espérance de vie. C'est ce que démontre la nouvelle étude publiée par l'Institut belge de santé Sciensano en décembre 2019. Dans un monde sans tabac, l'espérance de vie des Belges augmenterait de deux ans

Nous le savons, fumer est mauvais pour notre santé et celle de nos proches. Fumer, confirme l'étude, reste l'un des plus grands facteurs de risque pour la santé, malgré la diminution continue du nombre de fumeurs.

D'après une enquête réalisée en 2018, on estime à 19 % le taux de fumeurs en Belgique, dont 15 % fument quotidiennement. Ces fumeurs vivent, en moyenne, quatre ans de moins que les non-fumeurs, et sept ans de moins en bonne santé. La publication de cette étude est une occasion idéale de rappeler que le tabac peut provoquer des maladies chroniques comme le cancer, des maladies cardiovasculaires ou respiratoires, et empirer les conditions médicales préexistantes.

Le tabagisme est aussi dangereux pour les non-fumeurs, les enfants de parents fumeurs restant particulièrement exposés. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), on dénombre près de 4.000 substances chimiques connues dans la fumée du tabac, dont 250 sont nocives et plus de 50, cancérogènes.

L'article 8 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac reconnaît que l'exposition à la fumée du tabac entraîne maladie, incapacité et mort. L'OMS demande aux pays d'adopter et d'appliquer une législation qui protège du tabagisme passif. La Belgique est un bon élève sur ce plan, puisqu'elle interdit de vendre du tabac aux mineurs, de fumer dans les espaces publics fermés, ainsi que dans les voitures en présence de mineurs.

Selon l'étude de Sciensano, si chaque fumeur abandonnait cette habitude, l'impact sur la santé serait très important, tant au niveau de l'espérance de vie que de la qualité de celle-ci. Comme il est particulièrement difficile, pour les fumeurs, d'abandonner la cigarette, cette étude vise surtout à inciter les non-fumeurs à ne pas commencer à fumer.

Demain, nous vivrons plus vieux qu'aujourd'hui. Sciensano a élaboré différents scénarios pour un monde idéal dans lequel la consommation de tabac serait plus faible, voire inexistante. Ainsi, l'espérance de vie moyenne des Belges passerait de 81 à 83 ans et l'espérance de vie en bonne santé augmenterait de trois ans si nous vivions dans un monde où le tabac n'a jamais existé!

Face au tabagisme, l'étude ne préconise que des mesures de prévention et de guérison radicales. Seules de telles mesures ont un impact positif et durable sur la santé.

Cette étude se veut un outil pour les décideurs : « Avec ces résultats, nous voulons encourager les dirigeants actuels et futurs à maintenir et consolider leurs efforts dans la lutte contre le tabagisme. Chaque mesure individuelle n'a qu'un impact limité sur notre espérance et qualité de vie. Un plan antitabac global, qui prend en compte l'arrêt du tabac et la prévention, est donc nécessaire. ».

Cette étude et ses recommandations présentent une opportunité pour notre Gouvernement. Avez-vous pris connaissance de cette étude ?

Le déploiement d'un plan global antitabac est-il envisageable, en concertation avec les autres niveaux de pouvoir ?

Que penser de la mise en place d'une CIM consacrée à la lutte contre le tabac ?

Mme Gladys Kazadi (cdH).- Je remercie M. Ikazban de mettre à nouveau la question de la lutte contre le tabac à l'ordre du jour d'une séance plénière de la Commission communautaire française.

Les études sont nombreuses concernant les dangers du tabac et son impact sur l'espérance et la qualité de vie des fumeurs. Elles mettent toutes en avant l'importance de lutter contre ce fléau.

Le tabagisme reste la première cause évitable de mortalité. Selon l'Alliance pour une société sans tabac, la cigarette tue 14.000 personnes par an en Belgique, et un cancer sur trois est provoqué par le tabagisme. Si le nombre de fumeurs quotidiens était de 22 % en 2013 contre 17 % en 2015, il n'a plus diminué entre 2015 et 2017.

En outre, la diminution globale du nombre de fumeurs enregistrée depuis plusieurs années concerne peu les personnes les plus fragilisées. En effet, il existe un lien fort entre le tabagisme et les indicateurs socio-économiques tels que l'éducation, le revenu et le statut professionnel. Les groupes sociaux les plus défavorisés fument davantage, commencent plus tôt et éprouvent plus de difficulté à s'arrêter.

Par ailleurs, l'industrie du tabac continue de séduire les jeunes. L'Alliance pour une société sans tabac plaide pour une société sans tabac, un monde dans lequel plus personne ne souffre ou ne décède des conséquences du tabagisme, qu'il soit passif ou non.

Pour rappel, la première priorité du Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022 est de promouvoir et soutenir les environnements et comportements favorables à la santé, notamment en matière de consommation de tabac. Je cite votre accord politique : « Le Gouvernement veillera à son amélioration continue ainsi qu'à celle du dispositif de promotion de la santé (notamment l'évaluation extensive de l'ensemble des acteurs et de la politique et l'intégration de l'évaluation et du travail d'actualisation en vue de la prochaine version du plan). Le Plan stratégique de Promotion de la santé et le Plan santé bruxellois (PSB) seront articulés entre eux de façon à permettre la définition d'une politique intégrée et régionale de santé. L'objectif sera de parvenir à un seul plan social-santé bruxellois. ».

Quels éléments récents pouvez-vous nous fournir concernant l'évaluation des deux acteurs financés pour une durée de trois ans, à savoir l'asbl Eurotox (un service de soutien aux acteurs) et le Fonds des affections respiratoires (FARES)? Quand disposerons-nous des résultats de cette évaluation?

Des réflexions sont-elles menées afin de toucher plus efficacement les catégories sociales les plus défavorisées lors des prochaines campagnes de sensibilisation ?

Quelles sont les mesures mises en place par la Commission communautaire française afin de viser une génération sans tabac ?

Quels contacts entretenez-vous avec les autres entités fédérées pour tendre vers cet objectif et adopter des mesures efficaces ?

Un plan global antitabac est-il à l'ordre du jour ? Dans l'affirmative, selon quel calendrier ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe cdH)

M. Alain Maron, ministre.- Madame Kazadi, dans la configuration Commission communautaire française, je ne suis pas en capacité de répondre à des questions complémentaires, à moins que je ne connaisse les réponses de mémoire, ce qui n'est pas toujours le cas pour un certain nombre de questions techniques. Je suis désolé mais, sans conseiller à mes côtés, il m'est impossible de répondre à des questions dont je prends seulement connaissance alors que je monte à la tribune. Cela serait plus simple en réunion de commission.

Nous ne parlerons jamais assez des ravages causés par le tabagisme. Comme vous le soulignez, Madame Kazadi et Monsieur Ikazban, le tabac est le plus important facteur de risque de mortalité prématurée qui peut être prévenue. L'étude réalisée par l'Institut belge de santé Sciensano souligne que le plus efficace est de combiner des actions prévenant le démarrage de la consommation de tabac et une politique soutenant l'arrêt de la consommation.

Le protocole d'accord en matière de prévention de la CIM du 21 mars 2016 répartit les rôles et responsabilités en matière de prévention entre le niveau fédéral et les entités fédérées. Il stipule notamment que les ministres s'engagent à négocier avec leurs collègues, au sein de leur Gouvernement respectif, les mesures évidentes collatérales qui doivent être prises dans d'autres domaines de la politique. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit par exemple de l'interdiction de la vente de tabac.

La section 2 du protocole traite du tabac. Dans ce cadre, les Communautés ont plusieurs missions. Elles doivent soutenir le sevrage tabagique sur leur territoire. Dans la Région bruxelloise, cela se fait avec les moyens du Fonds de lutte contre les assuétudes qui a été transféré à la Commission communautaire commune à la suite de la

sixième réforme de l'État. Elles doivent également diffuser des messages d'encouragement aux non-fumeurs, principalement les jeunes, pour les soutenir. Enfin, elles invitent les fumeurs à arrêter le tabac.

La lutte contre le tabagisme s'inscrit dans la priorité 1 du Plan stratégique de Promotion de la santé de la Commission communautaire française, qui vise à promouvoir et soutenir les environnements et les comportements favorables à la santé en matière d'alimentation, d'activité physique, de consommation d'alcool et de tabac.

Deux stratégies spécifiques ciblent plus particulièrement la consommation de tabac. La première consiste à contribuer activement aux différentes concertations entre l'État fédéral et les entités fédérées en ce qui concerne le développement de cadres et de politiques favorisant la santé au départ de l'alimentation, de l'activité physique, de la consommation d'alcool et de tabac. Il s'agit notamment, vis-à-vis du niveau fédéral, d'encourager la régulation des pratiques commerciales et publicitaires sur le tabac. Cette stratégie implique notamment des concertations interministérielles avec le niveau fédéral et une coordination avec la politique mise en place au sein de la Commission communautaire commune, ce que nous nous efforçons d'assurer.

La deuxième vise à contribuer à la réduction de l'usage de tabac à travers différentes méthodes et actions collectives ou ciblées, y compris en visant des publics cibles. Dans le cadre des appels à projets, deux acteurs ont été désignés pour la mise en œuvre de cette thématique. Premièrement, la maison médicale ASaSo s'occupe du projet Renforcement de la santé communautaire, dont l'objectif principal est de promouvoir et soutenir les environnements et les comportements favorables à la santé en matière de consommation de tabac dans la commune de Saint-Gilles.

Le FARES s'occupe quant à lui du projet Contribuer à la réduction de l'usage des produits du tabac et de la vape chez les jeunes de 11 à 24 ans à travers différents milieux de vie. Dans une vision de promotion de la santé, son objectif principal est de renforcer la prévention de la consommation de produits du tabac, en ce y compris la cigarette électronique, et l'exposition à ces produits auprès des jeunes de 11 à 24 ans, en particulier ceux issus d'un milieu socio-économique précaire ou fragile, dans différents milieux de vie. Ce projet couvre l'ensemble de la Région bruxelloise.

Un plan global antitabac, dont nous avons déjà parlé ici, n'était malheureusement pas souhaité par la ministre De Block.

Il est envisageable de mettre sur pied un groupe de travail antitabac, mais les objectifs de celui-ci doivent être approuvés par ses membres. Il convient donc d'attendre la nomination d'une nouvelle ou d'un nouveau ministre fédéral. En attendant, seule la concertation bilatérale avec la ministre permettrait d'aborder des questions relevant du niveau fédéral, mais sans garantie de succès.

Au niveau de la Région, en revanche, il est tout à fait dans nos intentions de mettre en place une approche concertée entre les entités. La politique de prévention fera, bien entendu, partie du plan social-santé intégré, y compris les volets relevant de la Commission communautaire française.

M. Jamal Ikazban (PS).- Au niveau de la santé des Bruxellois et des Bruxelloises, le tabagisme reste l'un des fléaux les plus importants. Il est dommage de devoir attendre un Gouvernement fédéral de plein exercice pour vraiment s'y attaquer via un plan global. Néanmoins,

comme les concertations bilatérales sont possibles, je compte sur la Commission communautaire française pour jouer son rôle d'aiguillon et sur notre ministre de la Santé pour s'attaquer à ce fléau, comme le préconise l'étude de Sciensano.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

(M. Christophe Magdalijns, troisième vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

LES SUITES À DONNER À LA RÉSOLUTION VISANT À FAVORISER LES RELATIONS ENTRE LES ENFANTS ET LEURS PARENTS EN PRISON de M. Jamal Ikazban

À M. ALAIN MARON, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE

M. Jamal Ikazban (PS).- La résolution visant à favoriser les relations entre les enfants et leurs parents en prison avait été adoptée en juillet dernier. Avec enthousiasme, nous avions souscrit unanimement à ce texte important pour les droits des enfants et des détenus.

Notre pays, qui n'est pas un exemple en matière de droits des détenus ou de conditions de détention, compte 11.000 personnes incarcérées. Certaines d'entre elles sont aussi des mamans et des papas. Une incarcération est une situation dramatique pour toute la famille, mais tout particulièrement pour les 15.000 à 20.000 enfants concernés.

Avant l'adoption de ce texte, Julie de Groote nous avait proposé un Jeudi de l'hémicycle consacré à cette thématique avec des témoignages poignants. On apprenait alors que la privation de liberté d'un parent était vécue comme une double peine : privation de liberté mais aussi privation du lien familial avec ses enfants. Nous avions fait connaissance avec des associations qui réalisent un travail colossal pour le maintien de la relation familiale durant l'incarcération et à la sortie de prison. Nous avions également écouté d'anciens détenus qui rappelaient que l'enfant ne doit pas être puni par la faute de son parent incarcéré.

Permettre à un détenu de renouer du lien avec sa progéniture, c'est lui permettre de redonner un sens à sa vie et, par ricochet, de redonner de l'espoir à son enfant.

Pour rappel, cette résolution entend notamment améliorer l'accueil des enfants durant leurs visites en prison ainsi que renforcer les structures dont la mission est de maintenir du lien entre l'enfant et son parent durant sa détention, mais aussi à sa sortie.

Ce qui me tient particulièrement à cœur dans cette résolution, c'est la volonté d'améliorer les conditions de détention des femmes enfermées avec leurs enfants en très bas âge en leur proposant des solutions alternatives à la détention quand c'est possible ou une autre forme de détention, comme les maisons mère-enfant, par exemple, qui participent au bien-être de l'enfant en bas âge et de sa mère

Nous savons que notre système carcéral est dépassé mais, à défaut de pouvoir le transformer en profondeur, nous faisons ici un pas pour tenter de mettre en place des conditions permettant de respecter l'intérêt supérieur de l'enfant ainsi que le préconise la convention internationale des droits de l'enfant, afin que tous les enfants puissent bénéficier des mêmes droits.

Les objectifs capitaux de ce texte doivent impérativement être mis en œuvre. Dès lors, quelles sont les suites données à la volonté du texte d'améliorer l'accueil des enfants lorsqu'ils visitent leurs parents en prison ?

Qu'en est-il de la question des femmes détenues avec leurs enfants en bas âge et des recommandations du guide des bonnes pratiques d'avril 2018 ?

Il était également question que la Commission communautaire française fasse pression sur les autres niveaux de pouvoir plus compétents en la matière pour mener des réflexions et prévoir un financement adéquat. Où en est-on à ce sujet ?

Qu'en est-il de la garantie d'un financement adéquat de l'organisation des rencontres entre enfants et parents en prison ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

Mme Magali Plovie (Ecolo).- Je prendrai la parole exceptionnellement aujourd'hui dans cette assemblée que je préside généralement, parce que cette résolution, cosignée par ma prédécesseure, me tient particulièrement à cœur et qu'elle a été votée à l'unanimité.

Les travailleurs sur le terrain témoignent du fait que cette résolution a permis de contribuer à la reconnaissance de leur travail et d'assurer un meilleur fonctionnement au niveau des prisons. Elle a donc permis d'aller au-delà d'une déclaration symbolique. Ils perçoivent une amélioration significative.

Par ailleurs, ces travailleurs font partie d'un réseau qui se penche sur ces questions au niveau international. La Belgique - notamment la Commission communautaire française - et l'Italie sont les deux seuls pays à disposer d'un texte de ce type. Cela incite les autres pays à avancer de leur côté. Cette résolution a donc permis de réaliser une avancée importante sur le terrain, en Belgique et ailleurs.

Cependant, il reste des difficultés à surmonter : la structure manque de moyens pour fonctionner correctement et a besoin d'un soutien financier. Il manque surtout des moyens pour travailler à la préparation des enfants. Généralement, la priorité est consacrée au moment de la rencontre entre le détenu et l'enfant, la préparation de l'enfant passant au second plan. Or, la préparation de l'enfant préalable à cette rencontre est fondamentale, car les enfants sont souvent traumatisés à l'idée de pénétrer dans la prison. Certains sont pris de vomissements sur le chemin. En travaillant correctement à la préparation, on peut prévenir ce type de réaction. Il est donc important d'avancer sur cet aspect de la question.

Par ailleurs, les enfants sans papiers ne peuvent actuellement pas rencontrer leur parent détenu. Faute de posséder une carte d'identité, ils ne peuvent pas entrer dans la prison. Dans d'autres pays, on accepte que l'asbl reconnue par la prison puisse venir avec des enfants dont on ne vérifie pas systématiquement la carte d'identité. Cela permet à tous les enfants, sans distinction, de pouvoir conserver un lien avec leur parent.

Je voudrais ensuite aborder la question de l'incarcération des femmes détenues avec leur enfant. Je me suis rendue en novembre à la prison de Berkendael, où des enfants de moins de trois ans se trouvaient avec leur mère. Des aménagements sont mis en place par les prisons, mais ils sont clairement insuffisants. De plus, ce n'est pas un lieu

acceptable pour des bébés et des jeunes enfants. Il est donc important d'avancer sur cette question.

Dans d'autres pays existent des maisons mères-enfants. Pour certains, la question de la sécurité est importante, c'est pourquoi nous pourrions imaginer une maison de ce type à Haren, non pas dans la prison même, mais dans une partie sécurisée. Il faut que ce soit une vraie maison, sans barreaux, car l'enfermement a un impact de longue durée sur les enfants.

À propos de la prison de Haren, j'entends qu'aucun contact n'est pris actuellement pour préparer le travail de relais enfant-parent. Comment faire pour que les enfants puissent poursuivre leurs visites une fois que les parents seront dans la prison de Haren ? Comment faire pour les mères avec enfant ?

Une CIM existe uniquement du côté francophone depuis l'accord de coopération de 2018 signé par la Communauté française, la Commission communautaire française et la Région wallonne. Cette résolution pourrait être discutée dans ce cadre, pour avancer dans toutes les entités francophones.

La Communauté française, en particulier, a clairement un rôle à jouer. Nous pourrions aussi lui demander d'agir via l'accord de coopération de 2014, grâce auquel la Communauté française peut mener un dialogue direct avec l'État fédéral.

Enfin, j'aimerais aussi que nous puissions porter cette résolution au niveau de la Commission communautaire commune. Je demande à ceux qui sont intéressés de la cosigner, parce que leurs compétences à la Commission communautaire commune sont peut-être encore plus importantes qu'à la Commission communautaire française. Nous pourrions alors poursuivre ce travail ensemble.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

M. Alain Maron, ministre.- J'ai pris connaissance de la résolution du 1^{er} juin 2018 portée par Mmes Plovie, de Groote et Yacoubi et par MM. Van Goidsenhoven et Colson. Cette résolution avait fait l'objet d'un large consensus en Commission communautaire française.

L'état des lieux et les questions posées dans ce texte sont essentiels, tant du point de vue des droits humains que de celui de la réinsertion du ou de la détenue.

En effet, outre le fait que chaque enfant doit être en mesure d'entretenir des relations personnelles avec ses parents, - ce qui relève d'un principe essentiel consacré dans la convention internationale des droits de l'enfant -, l'isolement résultant de l'incarcération entraîne très souvent le délitement des liens familiaux et l'exclusion du parent détenu à sa sortie, ce qui nuit à sa réinsertion en dehors du drame familial et social que cela représente. Il s'agit donc d'une problématique très importante.

La mise en place de visites et/ou de contacts réguliers - dans des conditions d'accueil dignes - entre le détenu et son ou ses enfant(s) doit constituer une priorité, tant pour les services internes à la prison que pour les services d'aide aux détenus et d'aide aux justiciables.

Le travail de l'asbl Relais enfants-parents dans ce cadre est donc essentiel. Je rappelle cependant qu'il n'est pas financé par la Commission communautaire française et qu'il relève de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisqu'il s'agit d'une problématique liée à l'enfance.

J'aurais de nombreuses informations à vous transmettre au sujet de ce que nous entreprenons en matière d'aide aux détenus dans le cadre de mes compétences en Commission communautaire commune. Cependant, je ne vous en ferai pas part dans cette enceinte, étant donné que nous sommes réunis en Commission communautaire française et qu'il ne sied pas que vous m'interpelliez sur mes compétences en tant que membre du Collège réuni de la Commission communautaire commune dans ce contexte.

La résolution de 2018 sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine CIM visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral. La date de celle-ci ne m'est pas encore connue, puisqu'elle est pilotée par la ministre Glatigny à la Communauté française. Nous allons néanmoins la relancer pour en savoir plus.

Je ne suis pas en mesure de fournir beaucoup de réponses car la Commission communautaire française est peu compétente sur la question, mais cela ne signifie pas que cette thématique n'est pas importante à nos yeux, au contraire. Nous y œuvrons dans le cadre de nos compétences, essentiellement en Commission communautaire commune, mais aussi très partiellement en Commission communautaire française.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

M. Jamal Ikazban (PS).- La Commission communautaire française n'est pas dépourvue de toutes compétences et a un rôle d'aiguillon à jouer au sein de la CIM en présentant cette résolution.

Je me réjouis d'entendre ma collègue dire que la Belgique figure parmi les seuls pays, avec l'Italie, qui abordent le sujet. Au-delà de ce débat, je trouve important et intéressant de donner du sens au texte que nous votons. J'espère que ce débat débouchera sur un résultat. Je soutiendrai d'ailleurs la proposition avancée par ma collègue, qui souhaite que ce texte, amélioré et adapté, soit soumis à la Commission communautaire commune.

Je voudrais également en profiter pour rendre hommage à toutes les personnes qui interviennent dans nos prisons et qui permettent aux détenus de se réinsérer et de trouver un sens à leur vie, d'autant que les conditions de vie dans les prisons sont de plus en plus difficiles.

Même si nous venons de voter une résolution et avons la volonté d'y donner suite, la Belgique ne peut pas faire l'économie d'une révolution en matière de politique carcérale si elle veut se rendre digne du respect qu'elle a envers l'être humain.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

(Mme Magali Plovie, présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

LE DÉPÔT DE LA PROPOSITION DE LOI VISANT À RECONNAÎTRE LES HOMMES VICTIMES DE VIOL de M. Jamal Ikazban

> À M. ALAIN MARON, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

M. Jamal Ikazban (PS).- Une proposition de loi visant à modifier le Code pénal afin de reconnaître les hommes victimes de violences sexuelles vient d'être déposée. L'initiatrice de cette proposition aimerait amener la société

à questionner le consentement des hommes souvent considéré comme acquis.

Sans nier que la majorité des victimes de viol sont, bien sûr, des femmes, ce texte fédéral fait notamment de l'administration d'alcool ou de drogue par l'auteur du viol, un cas aggravant. Cet élément vient ainsi compléter l'article 376 du Code pénal où, parmi les circonstances aggravantes, figurent déjà la torture, la séquestration, la vulnérabilité de la victime, la position d'autorité de l'auteur des faits, ou encore la menace d'une arme. Une condamnation pour viol se soldera par une peine maximale d'emprisonnement de cinq à dix ans. Avec des circonstances aggravantes, la peine peut monter à 15, 20, ou 30 ans.

Depuis 2017, trois projets pilotes de prise en charge des violences sexuelles accueillent les victimes, jour et nuit, à Liège, Bruxelles et Gand. La première année, 930 personnes, dont 10 % étaient des hommes, s'y sont présentées.

Si pour une femme, il est très difficile de se rendre au commissariat pour porter plainte, la démarche l'est tout autant, si pas plus, pour un homme, en particulier lorsque son violeur est une femme. Pour le Centre d'appui bruxellois (CAB), qui prend en charge les auteurs d'agressions sexuelles, nombre d'entre eux en ont été eux-mêmes victimes - le plus souvent de viol perpétré par un homme - avant de devenir agresseur à leur tour. Les femmes ne représentent que 1 % du public pris en charge par le CAB, soit deux à trois femmes par an. Et ces dernières abusent plutôt d'enfants ou d'autres jeunes filles.

En 27 ans, le barreau de Bruxelles n'a traité que deux cas d'hommes victimes d'un viol perpétré en prison par des codétenus, et je ne peux m'empêcher d'établir un lien avec les conditions inhumaines de détention en Belgique que nous évoquions tout à l'heure.

Les violences sexuelles ont parfois des conséquences à très long terme. Ainsi assiste-t-on parfois à des phénomènes de répétition et de transmission d'abus sexuels sur plusieurs générations, surtout si les victimes n'ont pas été reconnues et prises en charge. Traiter et accompagner les violeurs représente un enjeu majeur de santé publique.

C'est la raison pour laquelle, en 2017, j'ai porté une résolution visant à garantir le financement adéquat et pérenne du CAB pour délinquants sexuels. Celle-ci, adoptée en mars 2018, demandait notamment au Collège de la Commission communautaire commune d'interpeller le Gouvernement fédéral et de saisir le Comité de concertation afin d'assurer le financement du CAB et de garantir la continuité de ses missions.

Où en est-on dans la mise en œuvre de la résolution visant un financement pérenne du CAB ? Quelle est la situation de ce centre régulièrement menacé de disparition ? Le Gouvernement fédéral lui impose-t-il encore des économies ? Quel sera l'impact de la proposition de loi sur la Commission communautaire française et sur la mission du CAB ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).- Une partie de mes racines se trouve au Congo. Dans cette région du monde, le viol est systématiquement utilisé comme arme de guerre, causant un désastre dans la population. Des hommes et des femmes de tous âges, des garçons, des filles, parfois même des bébés, subissent des viols collectifs répétés.

L'autre partie de mes racines se trouve ici, en Région bruxelloise. Notre démocratie subit les assauts du populisme. Fort heureusement, nous ne connaissons pas les effets de la guerre. Pourtant, la violence physique et sexuelle, et donc le viol, existent ici aussi. Un sondage de 2014 indiquait que cette violence physique et sexuelle concernait 36 % des femmes belges. Ce chiffre totalement inacceptable hier l'est tout autant aujourd'hui. Il n'est pas seulement trop élevé, il devrait être réduit à néant. Et si le chemin est encore long avant d'arriver à un tel résultat, nous devons garder courage. En dehors de notre assemblée, nombreuses sont les victimes qui attendent de l'aide.

Les viols commis par un conjoint, une connaissance ou un inconnu font des ravages. Le viol détruit l'intégrité physique et mentale, affecte le comportement et peut entraîner le décès de la victime à cause d'une maladie transmise ou du désespoir qui mène au suicide. Si les chiffres sur les viols semblent diminuer dans chacune de nos zones de police, j'attends avec impatience les chiffres définitifs pour l'année 2019.

De tels chiffres cachent sans doute une vérité plus crue, plus violente, plus triste. Je peux difficilement croire que le Barreau de Bruxelles n'ait connu que deux cas d'hommes victimes de viol en 27 ans, comme l'a indiqué M. Ikazban. Sans doute est-ce dû à l'omerta autour du sujet tabou du viol dans les prisons.

La route est immensément longue. Savez-vous que 40 % des femmes violées n'entreprennent aucune démarche de signalement à la police ou d'accompagnement psychosocial? Quel est le pourcentage d'hommes violés qui, eux non plus, n'entreprennent aucune démarche?

En rédigeant ces lignes, je me suis demandé si le viol n'était pas encore majoritairement vu, dans l'inconscient collectif, comme une agression sexuelle d'un homme contre une femme. Dans une fiche d'information de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) datant de 2013, il est clairement précisé que la violence sexuelle contre les hommes est un sujet très sensible, négligé par la recherche, et qu'il existe un lien entre les violences sexuelles subies dans l'enfance et celles commisses plus tard. Il importe de combler ces lacunes pour prévenir les violences sexuelles ultérieures. Le message de l'OMS est clair : il faut prévenir les risques de passage à l'acte et de récidive. À ce titre, nous devons soutenir le Centre d'appui bruxellois (CAB).

Mais nous ne devons pas non plus oublier les victimes. Il faut les aider à sortir de l'anonymat et à porter plainte pour punir leurs bourreaux - ils comptent trop souvent sur la honte pour échapper aux sanctions -, leur apporter du soutien, leur faire savoir qu'elles ont des droits, qu'elles seront protégées, entourées et écoutées. Chacun et chacune devrait pouvoir se reconstruire, être soigné et reconnu dans ses droits. Il est urgent de créer une société plus harmonieuse, plus à l'écoute, plus juste.

Nous devons aussi nous poser la question du rôle et de l'influence des réseaux sociaux et des médias en ligne. Ce mercredi 12 février, nous apprenions que le tribunal correctionnel de Liège avait décidé de prolonger la détention préventive de deux auteurs d'un viol collectif sur une jeune fille de 16 ans, dont ils avaient diffusé les images sur Snapchat.

Je vous invite à prendre les mesures nécessaires avec les autres Régions et le Gouvernement fédéral afin de lutter contre ces violences et contre le viol.

Je vous invite également à entamer un dialogue avec les associations et les fonctionnaires concernés, qui s'efforcent d'enrayer ce fléau avec des moyens plus que limités.

Je vous invite enfin à pérenniser des financements permettant de lutter contre un fléau qui ne peut être banalisé.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

M. Alain Maron, ministre.- Nous sommes tous conscients de ce que les violences sexuelles relèvent d'un problème global de société extrêmement prégnant. Chacun d'entre nous connaît des victimes voire, plus ou moins directement, des auteurs de celles-ci. Il s'agit d'un phénomène beaucoup trop généralisé et qui questionne nos pratiques à échelle sociétale. Les femmes sont très majoritairement les premières victimes de ces violences sexuelles, même si celles-ci concernent aussi les hommes. Souvent, ces derniers sont victimes de violences perpétrées par d'autres hommes

Je n'ai pas pris connaissance de la proposition de loi déposée au niveau du Parlement. Cela ne fait pas partie de mes attributions. Il ne s'agit pas d'un texte légal et cette proposition est loin d'être votée, car elle ne fait pas du tout l'unanimité. Il serait donc prématuré de se prononcer au sujet d'un texte fédéral. À ce stade, je ne peux pas prévoir d'hypothétique implication sur le fonctionnement du Centre d'appui bruxellois (CAB) qui travaille avec tout type d'auteur d'infraction à caractère sexuel, indépendamment des questions liées au genre.

Selon les chiffres transmis par le CAB, les femmes représentent seulement 1 % du public qu'il prend en charge. Les auteurs d'infraction à caractère sexuel sont donc rarement des femmes, même s'il existe bien des victimes masculines. Chaque année, le CAB prend en charge deux à trois femmes qui ont, la plupart du temps, agressé une jeune fille ou un enfant, mais rarement un homme. Le CAB s'occupe de 10 % d'hommes dont l'immense majorité a été violée par un autre homme.

Comme vous l'avez tous rappelé à bon escient, les missions du CAB sont diverses et indispensables. Il propose des traitements pour les auteurs d'infraction à caractère sexuel. Il assure la mise à disposition d'informations scientifiques aux équipes spécialisées et aux assistants de justice. Il veille à l'identification des acteurs spécialisés en vue du traitement de l'auteur d'une infraction à caractère sexuel ou encore à la réévaluation régulière du suivi des auteurs.

Ce matin, la RTBF a encore parlé du CAB. La pérennisation de son financement est un vrai problème. Le CAB est soutenu à hauteur de 50.000 euros par la Commission communautaire française dans le cadre de l'agrément du réseau Dédale. Ce réseau se compose des partenaires suivants :

- le centre Chapelle-aux-Champs ;
- le centre de santé mentale de l'Université libre de Bruxelles (ULB);
- le CAB, qui est chargé par le Service public fédéral (SPF) Justice de l'évaluation et de l'orientation des auteurs d'infraction à caractère sexuel;
- le Centre d'accueil post-pénitentiaire et d'informations pour toxicomanes incarcérés (CAP-ITI), un service actif en matière de toxicomanie;
- le Pélican ;

- le centre de santé mentale L'Été;
- l'Office de réadaptation sociale (aide sociale et à la réinsertion des détenus);
- le Réseau de prévention à la récidive.

Nous sommes en contact avec le CAB dans le cadre du suivi de la résolution. Nous avons été invités à participer au colloque que le centre a organisé le 28 novembre dernier sur le thème des normes et de la transgression sexuelle.

Le CAB a sollicité une rencontre avec notre cabinet, demande que nous avons, bien entendu, acceptée. Lors de cette rencontre, nous analyserons ensemble le dossier et les pistes en vue d'un financement plus pérenne du CAB, en concertation avec le pouvoir fédéral. En effet, même s'il est cofinancé par la Commission communautaire française, le CAB relève de la tutelle du pouvoir fédéral.

Ensemble, nous tenterons de trouver des solutions afin de pérenniser les actions du CAB, qui sont essentielles sur le plan de la prévention des violences sexuelles, ainsi que l'a souligné M. Ikazban.

M. Jamal Ikazban (PS).- Il est évident que vous ne pouvez vous prononcer sur la moindre proposition de loi déposée. Néanmoins, c'était l'occasion de rouvrir le débat sur la problématique de la violence sexuelle. Si cette problématique touche essentiellement des femmes, elle concerne aussi des hommes. Dans le milieu carcéral, par exemple, le nombre d'hommes violés doit être extrêmement élevé. Malheureusement, ce sujet est aujourd'hui encore tabou.

L'essentiel de mes questions portait aussi sur le caractère indispensable du CAB qui, il y a peu, était menacé de désinvestissement par l'État fédéral. Ce serait une catastrophe, dont tant la Commission communautaire française que les publics concernés subiraient les conséquences.

S'il faut pouvoir s'occuper convenablement des victimes, il faut aussi faire un travail vis-à-vis des auteurs. Le CAB accomplit cette tâche de l'ombre, mais ô combien précieuse pour notre société.

Je prends bonne note de la rencontre prévue lundi avec le CAB pour assurer son financement de manière plus pérenne. Je ne manquerai pas de vous interroger à nouveau pour connaître les résultats de cette rencontre.

Mme le présidente.- L'incident est clos.

QUESTION ORALE

L'ÉDUCATION SEXUELLE DES ADOLESCENTS AUTISTES de M. Mohamed Ouriaghli

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- Lorsque leur enfant devient adolescent, tous les parents viennent à s'inquiéter de sa découverte de la sexualité. En effet, l'adolescence est marquée par la curiosité et l'envie d'explorer. Il est donc normal d'observer, au cours de cette période de la vie, une augmentation de la fréquence des comportements sexuels.

Pour les parents - et j'en fais partie - d'un adolescent souffrant d'un trouble du spectre autistique, cette inquiétude se trouve démultipliée en raison de l'extrême difficulté à aborder avec lui la question du sexe et de la sexualité.

On constate en effet que les autistes ont un profil sexuel particulier. De façon générale, ils éprouvent les mêmes besoins que les autres adolescents, mais leurs comportements diffèrent. La sexualité relève à la fois des émotions, difficiles à appréhender et surtout à exprimer par les personnes autistes, et de codes sociaux dont ces jeunes ne disposent pas naturellement. Pour nombre d'entre eux, un écart s'est creusé entre leur âge chronologique et leur âge développemental et ce décalage vient affecter leur jugement.

Malheureusement, faute de disposer des codes de séduction et des outils de décryptage du langage verbal et non verbal, leur rapport à la relation amoureuse est nettement plus difficile.

Selon une étude canadienne, 60 % des adolescents autistes auraient des comportements sexuels et ceux-ci seraient problématiques pour 35 % d'entre eux. Certains autistes peuvent exprimer leurs frustrations par des comportements sexuels inappropriés ou agressifs, notamment des attouchements sans consentement, de l'exhibitionnisme ou du fétichisme. Il est difficile pour eux de distinguer l'amitié de l'amour ou de détecter si un désir personnel est partagé. Ces moments peuvent être source d'une grande incompréhension et d'une angoisse importante chez les jeunes autistes.

À l'inverse, si certains aspects de la communication peuvent leur être enseignés, il n'est pas aisé de leur apprendre à lire les intentions et les attentes d'autrui. Or ne pas avoir conscience de sa propre sexualité peut avoir des conséquences néfastes. Ainsi, les personnes autistes risquent trois fois plus que les jeunes neurotypiques d'être victimes d'une exploitation sexuelle.

Incontestablement, les adolescents autistes ont moins de connaissances sur le sexe que d'autres jeunes du même âge et ils bénéficient d'un accès plus limité à l'éducation sexuelle. Pourtant, elle leur est primordiale en raison de leur vulnérabilité.

Malgré l'importance indéniable des problèmes affectifs et sexuels des adolescents souffrant d'autisme, il ne semble pas y avoir d'études poussées sur ce sujet dans notre pays. Les experts sont cependant d'accord pour affirmer que le développement sexuel et affectif des enfants autistes nécessite une attention spéciale. Il est également utile d'offrir une éducation sexuelle adaptée aux adolescents.

Cette éducation doit bien sûr avoir lieu à la maison. Il faut expliquer et rappeler régulièrement les notions de respect et de consentement avec des exemples concrets et explicites. Cette éducation doit aussi avoir lieu à l'école où une éducation sexuelle adaptée aux besoins et à la maturité des jeunes souffrant d'autisme devrait être offerte. Elle doit être globale et aborder toutes les facettes de la question : les rapports sexuels sans risque, la reproduction, les formes de langage utilisées pour décrire et parler de sexe, les différentes orientations sexuelles, les signes indiquant qu'une relation est abusive ou encore les lois sur le harcèlement.

La sexualité fait partie de la qualité de vie. Dès la préadolescence, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle est essentielle pour que ces adolescents puissent engager des relations sur une base sure et saine et qu'une fois adulte, ils puissent entretenir des relations plus épanouissantes.

L'accord du Collège de la Commission communautaire française consacre une attention spécifique à la problématique de l'autisme et souhaite développer un plan de grande dépendance, en concertation avec les

associations, impliquant la Région et la Commission communautaire commune dans leurs compétences respectives.

Quelles sont les initiatives prises par le Collège pour garantir la mise en œuvre de cours d'éducation à la vie affective et sexuelle dans les écoles spécialisées et les centres accueillant des adolescents autistes ?

En outre, quels sont les outils mis en place pour les parents, associations et professeurs afin d'accompagner au mieux les adolescents autistes dans la découverte de la puberté, de la sexualité et de l'amour ?

Enfin, le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) préconise, dans son plan autisme, de constituer au niveau fédéral un comité de référence éthique au sujet de la vie affective et sexuelle. Que pensez-vous de cette revendication ? La soutenez-vous et, si oui, comment ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

M. Rudi Vervoort, ministre.- Je vous remercie pour cette question tout aussi délicate qu'essentielle, puisqu'elle touche à la fois à l'équilibre, à l'intimité, à la santé sexuelle et à la protection des personnes qui sont plus vulnérables. C'est donc un sujet qui m'interpelle et me préoccupe tout particulièrement.

Je parlerai en tout premier lieu du centre de ressources Sexualités & handicaps de la Fédération laïque de centres de planning familial (FLCPF), financée par la Commission communautaire française. Il a pour objectif de promouvoir l'accès des personnes handicapées aux droits sexuels et reproductifs dans les meilleures conditions possibles, notamment en favorisant la prise en considération de la parole des personnes, ainsi qu'en promouvant les rencontres et les collaborations entre le secteur du planning familial et celui du handicap. De la sorte, nous serons, je l'espère, en mesure d'apporter une information au plus près de la réalité et la plus adaptée possible.

En outre, un fonds documentaire dédié à cette thématique regroupe livres, documents, brochures en langage facile à lire et outils pédagogiques, dont certains destinés spécialement au public autiste.

Ces documents sont intégrés dans la base de données documentaire en ligne. En outre, des formations à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) sont organisées pour les professionnels intervenant dans l'enseignement spécialisé ou dans des institutions du secteur du handicap.

Enfin, le centre de ressources Sexualités & handicaps propose également un accompagnement aux institutions désireuses de mettre en place des projets sur la vie affective et sexuelle dans les lieux de vie des personnes porteuses d'un handicap. Il a également mis à disposition une formatrice pour encadrer et animer la cellule EVRAS de l'école Ados Pilifs, par exemple.

Cette dernière a mis sur pied une formation à destination des professionnels en lien avec les personnes ayant un accès limité au langage et/ou à profil autistique. L'on sait bien que l'autisme non verbal est de nature à compliquer encore l'approche et le dialogue. Vous avez bien fait de rappeler l'existence du spectre de l'autisme, ce qui justifie le fait que l'on dise qu'il y a autant d'autismes que de personnes autistes. Chaque personne a un mode d'emploi particulier qu'il convient de décoder et ce, même s'il y a des points communs. Ces derniers sont déclinés en fonction de la personnalité de chaque individu.

Une nouvelle formatrice animatrice a d'ailleurs récemment rejoint le groupe des formateurs. Spécialisée dans la question de l'autisme, elle présente elle-même un syndrome dit d'Asperger. Je fais cette précision, car cette dénomination suscite un débat d'ordre éthique depuis que l'on sait que ce médecin autrichien travaillait avec le régime nazi.

Je vais continuer à apporter le soutien effectif et financier de la Commission communautaire française au salon enVIE d'amour, qui aura lieu les 7, 8 et 9 mai prochains à Namur, ainsi qu'à l'association Aditi, qui fait l'interface entre les personnes en situation de handicap demandeuses et les accompagnants sexuels. Son projet a reçu le feu vert du Comité consultatif de bioéthique de Belgique. Par ailleurs, Aditi assure aussi un rôle d'information et d'autonomie avec les personnes en situation de handicap.

Je terminerai par la revendication du Groupe de pression citoyen qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées en grande dépendance (GAMP). Il me semble en effet opportun de défendre la création d'un comité de référence éthique au sujet de la vie affective et sexuelle. Il faudra en définir les contours et voir si d'autres comités d'éthique ne peuvent pas prendre la problématique en charge.

Les idées et les actions concrètes ne manquent pas, mais je suis pleinement conscient du chemin qui reste à parcourir. La connaissance et la recherche sur cette question n'en sont encore qu'à leurs balbutiements. Nous devrons leur apporter tout le soutien nécessaire, afin de permettre à ces enfants d'atteindre le plus haut degré d'autonomie possible.

(Applaudissements)

M. Mohamed Ouriaghli (PS).- Vous avez cité l'exemple de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) prônée et enseignée à la Ferme Nos Pilifs, mais il serait opportun de l'étendre à toutes les écoles spécialisées. En effet, les enfants qui y sont scolarisés éprouvent de nombreuses difficultés et frustrations liées à leur sexualité.

Les parents, eux aussi, doivent disposer d'outils, car toute éducation commence à la maison. Nous y reviendrons certainement, puisque la maison de l'autisme figure parmi les projets portés par cette majorité. Elle offrira la possibilité de regrouper toutes les informations et d'organiser des activités avec les parents dans un même lieu.

Essayons également de nous inspirer des recherches qui ont été menées au Canada, ainsi que des programmes qui existent déjà dans ce pays. Ces études et programmes sont très intéressants.

La séance est suspendue à 12h32.

La séance est reprise à 14h02.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

LES FÉMINICIDES EN BELGIQUE ET LEUR PRISE EN CHARGE POLITIQUE, POLICIÈRE ET JUDICIAIRE de Mme Stéphanie Koplowicz

À MME BARBARA TRACHTE, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE LA FAMILLE

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB).- Aujourd'hui, c'est la Saint-Valentin. Certaines d'entre nous vont recevoir des fleurs et des chocolats. C'est ce que je vous souhaite. D'autres vont recevoir des coups de couteau, des coups de poing. L'actualité m'oblige une nouvelle fois à revenir sur ce sujet.

Hier, le 13 février, Fanny s'est fait poignarder dans le train par son ex-compagnon. Si la jeune femme est aujourd'hui hors de danger, l'histoire aurait pu connaître une fin tragique. Au cours des six derniers mois, Fanny avait pourtant déposé plusieurs plaintes et fourni des preuves des accusations qu'elle avançait mais rien de concret n'a été entrepris.

Nous avions dressé le même constat pour Aurélie, il y a deux mois. En Belgique, tous les dix jours, une femme meurt sous les coups d'un homme parce qu'elle est une femme. Il s'agit donc de féminicide. À quelques semaines de la manifestation pour les droits des femmes, combien de fois allons-nous devoir marcher pour le droit de vivre en sécurité, nous, les femmes ?

Nous avions évoqué le sujet il y a quelques semaines. Entre-temps, des mesures ont-elles été prises? Nous avions envisagé que la Commission communautaire française interpelle les organes fédéraux en matière de formation de la police. En effet, comme l'agression de Fanny en témoigne, il y a un problème en matière de prise en charge policière et judiciaire de ces violences faites aux femmes.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Je vous remercie de poser cette question, même si j'aimerais qu'il ne soit pas nécessaire de faire régulièrement le point sur le sujet.

Comme vous, j'ai été glacée par cette information et choquée de constater ces nouvelles défaillances du système policier et judiciaire dans la protection des femmes. Cette femme avait en effet déposé plusieurs plaintes pour violence auprès des autorités.

Plusieurs dispositifs dédiés à cette problématique sont en préparation. Je travaille actuellement, avec mes collègues de la Région wallonne et de la Communauté française, à la rédaction du plan interfrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes, conçu en application de la Convention d'Istanbul. Je vous le présenterai lorsqu'il sera finalisé.

Parallèlement, je travaille, avec Mme Ben Hamou, à l'élaboration d'un plan régional bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes.

De plus, le 18 décembre 2019, le Comité de concertation a créé la CIM dédiée aux violences faites aux femmes, à la Commission communautaire participera. Cette CIM aura pour mission de renforcer les collaborations entre les différents niveaux de pouvoir afin de garantir les droits des femmes dans tous les domaines de la vie, conformément aux engagements internationaux de la Belgique, et en particulier à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, aux résolutions prises lors de la quatrième conférence mondiale sur les femmes, tenue à Pékin en septembre 1995 et à la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul.

La lutte contre la violence, les discriminations, l'emploi, la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, la vie politique, l'approche intégrée de la dimension du genre (« gender mainstreaming ») et la participation des femmes au monde numérique feront partie des thèmes abordés.

Lors de la réunion de la CIM, je compte bien interpeller le ministre fédéral en charge de la Sécurité et de la Justice, Koen Geens, sur le suivi policier et judiciaire des violences faites aux femmes.

Enfin, en matière de prévention, nous avançons aussi sur la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), qui est au cœur de nos priorités. Les compétences de la Commission communautaire française sont directement concernées.

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB).- Le suivi policier et judiciaire est indispensable. Nous comptons sur vous pour mener cette lutte, à laquelle nous nous attellerons également.

LES CONGÉS-ÉDUCATION PAYÉS de Mme Isabelle Emmery

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

ET À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme la présidente.- La ministre-présidente Barbara Trachte répondra à la question d'actualité.

Mme Isabelle Emmery (PS).- Le congé-éducation payé (CEP) permet à certains travailleurs qui souhaitent réorienter leur carrière de suivre une formation pour arriver à cet objectif.

Depuis la sixième réforme de l'État, cette matière a été régionalisée, et la Région flamande est la première à avoir effectué une refonte du dispositif. Les institutions de formation francophones ont été quelque peu surprises par ces changements. En effet, pour pouvoir bénéficier du CEP, un système automatique d'agrément des institutions de formation était d'usage, ce qui n'est plus le cas. Actuellement, une procédure relativement lourde a été mise en place, et les institutions francophones ont tiré la sonnette d'alarme. S'il n'y a plus d'agrément, il n'y a plus de congé-éducation payé, et les travailleurs sont enclins à abandonner la formation.

Avez-vous pris contact avec le Gouvernement flamand et son administration afin de simplifier la procédure et de revenir à une automaticité de l'agrément ? Une question semblable a été posée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la ministre Glatigny nous a informés qu'un groupe de travail avait été formé entre les administrations et qu'une première demande d'agrément avait déjà été acceptée pour l'École pratique des hautes études commerciales (EPHEC).

Pouvez-vous rassurer les institutions d'enseignement et de formation qui dépendent de notre pouvoir organisateur ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Cette problématique est bien connue de M. Clerfayt, dont le cabinet est déjà en contact avec ceux de Mmes Crevits et Morreale. Lors d'une première réunion avec l'équipe de la ministre Crevits, celle-ci s'est montrée favorable à une discussion et à l'éventuel allongement du délai pour la reconnaissance des formations des travailleurs francophones.

Une réunion conjointe est prévue le 21 février 2020 avec les cabinets de Mmes Crevits et Morreale pour discuter des impacts de la réforme flamande sur les travailleurs francophones. Son objectif est de recenser les difficultés et de revoir les délais de la procédure. En fonction de la solution, des informations seront envoyées aux établissements de la Commission communautaire française concernés.

Mme Isabelle Emmery (PS).- Cela devrait rassurer les travailleurs francophones de Flandre, ainsi que nos institutions. Il faut plaider pour un retour à une procédure simplifiée et plus automatique pour remplacer celle, peu opportune, actuellement imposée.

LA MAÎTRISE DES COÛTS DU TRANSPORT NON URGENT de Mme Alexia Bertrand

À M. ALAIN MARON, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme Alexia Bertrand (MR).- Ce matin, en lisant dans la presse, j'ai été interpellée par le prix du transport non urgent, qui connaît une véritable flambée.

(Remarques de M. Rudi Vervoort, ministre)

Selon les chiffres de Solidaris - Mutualité socialiste, ces coûts s'élèvent à 106 euros pour des patients en soins ambulatoires et à 163 euros, en moyenne, pour des patients hospitalisés. Toute une série de circonstances peuvent encore faire grimper la facture jusqu'à 500 euros parfois, selon la distance entre les hôpitaux, voire 2.000 euros quand il s'agit de transferts de nuit ou de patients requérant un équipement particulier.

En outre, certains patients sont plus à risque que d'autres, comme les personnes âgées qui doivent effectuer des transferts fréquents ou les personnes atteintes de maladies chroniques, qui comptent parfois une quarantaine de déplacements par an. Il s'agit des déplacements entre hôpitaux, pour une consultation ou parce que le dossier du patient se trouve dans un autre hôpital. Ces frais sont entièrement à charge des patients et peuvent donc s'avérer lourds pour certains d'entre eux.

En 2018, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune ont voté un décret sur les normes d'agrément et la transparence des prix. Un arrêté doit encore venir le compléter. Où en est ce cadre réglementaire ?

L'article pointait aussi le fait que la mise en réseau - que Jean-Pascal Labille, secrétaire général de Solidaris - Mutualité socialiste, voit d'un bon œil et je partage son point de vue - pourrait aggraver la situation. Le confirmezvous ?

Enfin, comme je l'ai lu ailleurs, vous progressez sur la mise en réseau. Les textes légaux sont en cours d'adoption ou de publication pour permettre aux hôpitaux bruxellois de s'organiser. Dans le cadre de ces textes réglementaires sur la mise en réseau, tenez-vous compte de cette problématique des transferts non urgents ?

M. Alain Maron, ministre.- La mise en réseau des hôpitaux relève strictement des compétences de la Commission communautaire commune. Néanmoins, un décret de la Commission communautaire française et une ordonnance de la Commission communautaire commune sur le transport médico-hospitalier existent en miroir.

Avec la commission consultative du transport, nous discutons du futur arrêté, puisque celui passé sous la législature précédente ne prévoyait rien en matière de régulation des tarifs. Nous voulons en effet aboutir sur cette question centrale. Les tarifs sont régulés en Wallonie et, puisque la Flandre a annoncé son intention de les réguler également, il importe que la Région bruxelloise suive à son tour pour éviter des abus, des déséquilibres et une politique notoirement antisociale.

En effet, le transfert d'un hôpital à un autre ne relevant généralement pas d'une décision individuelle et le patient étant souvent captif du transporteur, la réglementation des tarifs est clairement une préoccupation de mon cabinet. Les discussions sont en cours avec le secteur et nous espérons présenter cet arrêté au Gouvernement au moins de juin.

Il est illusoire de penser que les réseaux auront un impact sur les déplacements. Ils n'entraîneront pas forcément non plus une augmentation des transferts, puisque cela dépendra de la manière dont les réseaux se constitueront et dont les hôpitaux travailleront ensemble. Dans certains cas, cela pourrait même réduire les déplacements. Tout cela est très difficile à évaluer. Nous veillerons néanmoins à réglementer les tarifs.

Mme Alexia Bertrand (MR).- Merci pour votre réponse, qui démontre votre sensibilité à de cette question. Je comprends que nous attendons un arrêté pour le mois de juin et je ne peux que vous inciter à agir le plus rapidement possible. Actuellement, chacun applique ses propres tarifs et ses propres règles, qui ne sont pas nécessairement transparents.

Mon collègue David Leisterh avait posé une question à la Commission communautaire commune sur le sujet du transport et des transferts non urgents. Je vous invite à prendre langue avec les personnes concernées, afin de vous assurer que dans les textes réglementaires de la Commission communautaire commune, il n'y a pas lieu de prévoir également des éléments concernant les transferts non urgents.

Vous avez déclaré que l'on ne peut pas dire, à ce stade, si les réseaux auront ou non un impact. Par exemple, demain, tous les hôpitaux ne posséderont pas nécessairement une unité de néonatologie. Les grands prématurés seront concentrés dans tel ou tel hôpital du réseau. Cela signifie peut-être que pour certains accouchements, davantage de transferts auront lieu. Ce projet de réseau cherche en effet à créer, dans certains endroits, des spécialisations. S'il est nécessaire d'inscrire cela dans les textes réglementaires des réseaux, autant le prévoir dès aujourd'hui.

M. Alain Maron, ministre.- Je ne peux que vous inviter à interpeller les personnes concernées en commission de la Commission communautaire commune, comme l'a fait votre collègue.

Dans la mesure où il n'y a toujours pas de commission conjointe social-santé de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune ce qui relèverait du bon sens -, je répondrai strictement quant aux compétences relevant de la Commission communautaire française dans cette assemblée. Il serait raisonnable de tenir des débats conjoints social-santé réunissant la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, car ces matières sont complètement interpénétrées. Distinguer les débats n'a aucun sens ! C'est un jeu auquel je me refuse de jouer.

Mme la présidente.- Nous devrons discuter de la question en Bureau élargi. De plus en plus de députés sont conscients des difficultés. Il est donc nécessaire d'avancer sur l'instauration de commissions de la santé et de l'aide sociale conjointes entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune.

Mme Alexia Bertrand (MR).- Je respecte la réponse du ministre et sa volonté de séparer strictement les compétences mais, à un moment, cela relève de la schizophrénie! N'hésitez pas à prendre langue avec votre autre moitié à la Commission communautaire commune!

M. Alain Maron, ministre.- C'est le contraire. Pour une fois, il n'y a pas de schizophrénie, puisque le ministre de la Santé et de l'Aide sociale est le même à la Commission communautaire française et à la Commission communautaire commune!

Mme la présidente.- Il faudrait que le Parlement puisse assurer la cohérence présente au niveau de l'exécutif. Nous en reparlerons en Bureau élargi.

QUESTIONS ORALES (SUITE)

L'APPLICATION DE L'ARTICLE 21 DU DÉCRET DU 24 AVRIL 2014 PORTANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES AU BUDGET, À LA COMPTABILITÉ ET AU CONTRÔLE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET DES ORGANISMES ADMINISTRATIFS PUBLICS QUI EN DÉPENDENT de M. Christophe Magdalijns

À MME BARBARA TRACHTE, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DU BUDGET

M. Christophe Magdalijns (DéFI).- Le décret du 24 avril 2014 énumère les documents justificatifs qui doivent accompagner les budgets de la Commission communautaire française. Son article 20 dispose que l'exposé général du budget doit notamment contenir les documents suivants: une analyse et une synthèse du budget, différents rapports financiers, socio-économiques et autres, et l'estimation des recettes et des dépenses par programme. Il est à noter que cette disposition s'applique à tous les budgets de la législature.

L'article 21 édicte, quant à lui, des règles spécifiques qui concernent uniquement le premier budget de la législature. Il dispose que l'exposé général, déposé après la prestation de serment des membres du Gouvernement faisant suite aux élections régionales, doit notamment comporter :

- les objectifs budgétaires projetés durant la législature et les paramètres qui les sous-tendent, ainsi que la stratégie envisagée pour atteindre ces objectifs;
- des notes d'orientation qui établissent la corrélation entre les objectifs budgétaires visés ci-dessus et les axes fondamentaux de la politique gouvernementale;

- une projection budgétaire pluriannuelle qui traduit les principales options politiques définies et fournit une estimation de l'évolution budgétaire pour chacune des années de la législature;
- une projection, en engagements et en ordonnancements, des investissements envisagés, accompagnée d'une note de synthèse reprenant les effets sociaux et environnementaux de ceux-ci;
- la désignation d'au moins une politique publique qui sera soumise à évaluation.

Dans son rapport consacré aux projets de décret et de règlement contenant le budget initial de la Commission communautaire française pour l'année 2020, la Cour des comptes a relevé qu'aucun des documents visés à l'article 21 n'avait été joint au premier budget.

Lorsque je vous ai interrogée à ce sujet lors du débat budgétaire organisé le 12 novembre 2019, vous avez admis que le Gouvernement francophone bruxellois n'avait pas pu respecter cet article du décret. Vous avez précisé que le nouveau Gouvernement de la Commission communautaire française, mis sur pied en juillet, avait dû s'employer à confectionner son premier budget en l'espace de quelques semaines et qu'il n'avait dès lors pas été en mesure de produire l'ensemble des documents en question. À l'époque, je m'étais tout à fait satisfait de cette réponse.

De mémoire, vous vous étiez néanmoins engagée à élaborer, dans les meilleurs délais, ces différents documents et à les transmettre à notre assemblée dans le courant de la présente session parlementaire.

Pouvez-vous désormais nous communiquer l'ensemble de ces documents, les objectifs budgétaires qu'ils comprennent ainsi que les stratégies déjà évoquées ?

Le Gouvernement francophone bruxellois a-t-il pris soin de rédiger les notes d'orientation définissant les grands axes de la politique qu'il a décidé de mener au cours des cinq prochaines années, dans les diverses matières relevant exclusivement de la compétence de la Commission communautaire française ?

Qu'en est-il de la projection budgétaire pluriannuelle et de la projection des investissements qu'il a prévu de réaliser pendant la législature ?

Le Gouvernement de la Commission communautaire française a-t-il désigné la politique publique qu'il souhaite évaluer ? Dans l'affirmative, quelle est cette politique ou quelles sont ces politiques ? Pourriez-vous nous fournir les détails de cette évaluation ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Votre question souligne un point important pour notre institution, qui œuvre à toujours plus de transparence. L'installation d'un nouveau Gouvernement est un moment fondateur d'une législature et nécessite énormément d'énergie et de temps. Le budget devant être déposé au Parlement dans la seconde quinzaine du mois d'octobre, et compte tenu du temps indispensable à la prise de connaissance des dossiers, je vous confirme qu'il n'a pas été possible de produire l'ensemble des documents visés à l'article 21 du décret du 24 avril 2014 dans les délais prévus. Une projection pluriannuelle simplifiée figurait toutefois dans général traduisait l'engagement l'exposé et Gouvernement de préserver l'équilibre budgétaire.

Lorsque vous m'avez posé la question lors du débat budgétaire, je me suis engagée à fournir les documents en question au cours de l'année 2020. Étant donné la nature spécifiquement budgétaire de la matière, l'ensemble des documents que vous citez seront produits à l'occasion du dépôt du budget 2021 et de son exposé général. Il nous a semblé que ce serait le moyen le plus cohérent d'ouvrir un débat budgétaire global.

Je souhaite que le Parlement dispose de documents complets et transparents, sur la base desquels un débat serein et informé pourra avoir lieu. Je peux néanmoins vous rassurer sur le fait que le travail de rédaction des documents visés par ledit article est en cours. Je peux déjà vous donner quelques éléments de réponse.

Les objectifs du Gouvernement pour la législature sont bien sûr conditionnés au respect de l'équilibre budgétaire, avec la contrainte de l'effet ciseaux, car l'évolution des besoins de la population bruxelloise est plus importante que la courbe naturelle des recettes de la Commission communautaire française.

Je vous ai déjà annoncé que nous avions fait en sorte que la Région vienne en aide à la Commission communautaire française pour combler cette différence.

Vous disposerez des grands axes politiques et des projections pluriannuelles, tant des politiques que des infrastructures, ainsi que des documents parlementaires avec le budget initial 2021. Leur présentation adoptera un format favorisant la transparence et l'évaluation.

Sur mon initiative, le Gouvernement fixera dans les prochaines semaines la ou les politiques publiques qui seront soumises à un dispositif d'évaluation, dont les modalités seront arrêtées. Je vous tiendrai informé afin que vous puissiez obtenir toutes les informations utiles sur les éléments justifiant le choix desdites politiques soumises à évaluation.

Je vous remercie pour votre vigilance sur cette thématique importante pour notre institution.

M. Christophe Magdalijns (DéFI).- Le budget de la Commission communautaire française est un élément sensible. Nous nous félicitons d'ailleurs du refinancement accordé par la Région en début de législature. Espérons cependant que nous ne soyons pas trop dépendants de ce type de mesure dans les années à venir.

Je note que nous allons travailler sur ces documents dans la perspective du budget 2021. Comme nous analyserons à peu près simultanément l'ajustement budgétaire et le budget initial, l'assemblée se résoudra à ce calendrier.

Je salue votre souci de transparence et votre intérêt pour l'évaluation. Je vous remercie de me tenir informé des politiques publiques qui seront évaluées. Je tiens beaucoup à cette démarche.

LA LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- À l'ère de la croissance du numérique et de l'élargissement constant de son champ d'application, il importe plus que jamais de lutter contre les inégalités d'accès aux différents outils en la matière.

Dans certains pays, tels que dans le nord de l'Europe ou au Canada, pratiquement tous les élèves ont accès à leur ordinateur à l'école. Pour combler ce retard, l'asbl EducIT, qui fait de l'enseignement du numérique dans les écoles sa

priorité, a lancé un projet pilote avec quatre écoles du réseau catholique francophone.

Ce projet propose aux écoles de fournir un ordinateur à un prix accessible à chacun des élèves, les parents devant pour ce faire débourser obligatoirement un montant de 180 euros étalé sur trois ans.

Si les écoles partenaires et les parents semblent accueillir le projet avec enthousiasme, certains semblent plus circonspects. La ministre de l'Enseignement obligatoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles estime que ce projet pose une série de questions en matière de respect des règles de protection des données des élèves et d'accessibilité pour les familles les moins aisées.

Des initiatives similaires ont-elles vu le jour au sein des différents établissements d'enseignement secondaire ou supérieur du réseau de la Commission communautaire française ?

Quels sont actuellement les mécanismes utilisés pour former les jeunes scolarisés dans le réseau de la Commission communautaire française aux différents outils du numérique ? De nouvelles pistes de réflexion visant à lutter contre la fracture numérique au sein de ces établissements sont-elles actuellement en cours d'élaboration ? En effet, il s'agit là d'un défi important et très concret.

M. Rudi Vervoort, ministre.- Un établissement de l'enseignement secondaire qualifiant de la Commission communautaire française, l'Institut Redouté Peiffer, est en contact avec l'association EducIT. Une convention de collaboration devrait être signée prochainement afin de démarrer un projet durant l'année scolaire 2020-2021 avec les élèves de quatrième année. Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan de pilotage de l'école et des actions qui y sont menées.

En tant que pouvoir organisateur, la Commission communautaire française prendra en charge le coût des ordinateurs mis à disposition des élèves. En fonction des résultats de cette expérience-pilote tant du point de vue des enseignants que des élèves, l'expérience pourra être étendue à d'autres classes ou écoles de la Commission communautaire française.

Les outils du numérique sont abordés à travers différents cours ou activités dans l'ensemble des établissements scolaires de la Commission communautaire française, à tous les niveaux d'enseignement, en fonction des contextes spécifiques. Ils font partie intégrante des compétences à maîtriser à l'issue des humanités générales, technologiques et qualifiantes.

Dans le cadre du pacte pour un enseignement d'excellence, un référentiel précisera davantage encore ce qui est attendu afin que les élèves puissent s'intégrer harmonieusement dans la société en tant que citoyens et travailleurs à l'ère numérique.

Il n'existe donc pas de « fracture numérique » à proprement parler au sein des établissements de la Commission communautaire française. Par contre, les responsables pédagogiques au sein de l'administration travaillent à la mise en place d'une stratégie à moyen et à long termes afin de garantir à tous les élèves et étudiants les apprentissages indispensables en la matière.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Le ministre nous dit qu'il n'existe pas de fracture numérique au sein des écoles du réseau d'enseignement de la Commission communautaire française. Un projet pilote a néanmoins été

lancé au sein d'une école pour une année et pour une classe déterminée.

J'espère que nous en apprendrons davantage sur les modalités de ce projet et sur ses conclusions. J'espère aussi qu'il ne s'agit pas d'une initiative isolée mais qu'il pourra être élargi à l'ensemble des écoles du réseau de la Commission communautaire française et aux différentes classes d'âge.

Même s'il n'y a pas de fracture numérique spécifique au sein de la Commission communautaire française, je pense qu'il s'agit d'un enjeu important qui a des conséquences directes sur l'égalité des chances, dans le cadre du parcours pédagogique et des formations dispensées dans les établissements scolaires et dans ceux du réseau de la Commission communautaire française, en particulier.

LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE de Mme Clémentine Barzin

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

Mme Clémentine Barzin (MR).- Il a fait la une de l'actualité : le harcèlement scolaire est incontestablement une problématique cruciale, comme en témoigne le suicide récent d'une jeune fille de 14 ans, Maëlle, à Jumet.

Selon une étude menée par l'Université catholique de Louvain (UCL), un élève sur trois de la sixième année primaire à la troisième année secondaire serait touché par cette problématique qui prend de plus en plus d'ampleur, notamment avec l'émergence des réseaux sociaux. En effet, le harcèlement en milieu scolaire est décuplé par le cyberharcèlement, ce qui aggrave les conséquences négatives sur le jeune public.

Le harcèlement peut prendre diverses formes : verbales, physiques, matérielles, relationnelles ou virtuelles : attaques par texto ou réseaux sociaux divers. Il peut également inclure un aspect discriminatoire lié au sexe, à l'âge, à l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle ou l'identité du genre, au handicap, à l'origine sociale ou encore à une caractéristique physique, à une conviction religieuse, à la lanque.

Les victimes de harcèlement se sentent généralement incapables de se défendre face à un agresseur dominant, sentiment qui est souvent renforcé par le manque de réaction des témoins. Ces victimes se retrouvent la plupart du temps isolées, vulnérables et rechignent à dénoncer leurs agresseurs par peur de représailles ou d'aggraver leur situation. Cet isolement, ou encore la honte d'évoquer leur situation, les maintiennent ainsi dans le silence, ce qui ne fait qu'accroître leur malaise.

Qu'est-il mis en place dans les écoles de la Commission communautaire française pour lutter contre le harcèlement ? Quels sont les dispositifs existants ? Une évaluation du nombre d'élèves touchés par ce phénomène a-t-elle été réalisée dans ces écoles ? Si oui, combien d'élèves ont été victimes de harcèlement ? Comment les écoles remédient-elles à cette problématique ?

Un appel à projets 2019-2020 - circulaire 7097 - avait été lancé afin de soutenir et valoriser des initiatives proposées par les établissements scolaires concernant la lutte contre le harcèlement, le cyberharcèlement et la violence à l'école. Combien d'écoles ont-elles répondu à cet appel à projets ? Combien de projets ont-ils été retenus ? Les écoles de la Commission communautaire française ont-elles participé à cet appel à projets ? Si oui, lesquelles ? Quels sont ces projets ?

Le numéro 103 Écoute-Enfants est un numéro disponible à tous, enfants, adolescents et parents. Des campagnes d'information sont-elles organisées afin de communiquer ce numéro aux élèves ? Si oui, des affiches sont-elles présentes dans les écoles avec ce numéro, pour les informer de ce dispositif ou encore pour sensibiliser les élèves ? Dans la négative, une autre ligne est-elle privilégiée ?

À Liège et au Luxembourg est organisée une semaine de prévention du harcèlement en milieu scolaire. L'objectif de cette semaine est de s'adresser tant aux victimes qu'aux témoins et auteurs, mais aussi aux parents et professionnels, afin de les rendre tous agissants et qu'ils ne restent pas cloîtrés dans la situation problématique qu'ils vivent. Une telle semaine est-elle envisagée dans les écoles de la Commission communautaire française ? Si oui, quelles seront les mesures prises afin que ce dispositif puisse voir le jour ? Quels seront les moyens mobilisés ? Selon quel calendrier ?

En Finlande, le programme KiVa, destiné à lutter contre le harcèlement scolaire, propose notamment la mise en place de nombreuses formes ludiques pour évoquer les intimidations et autres brimades, ou encore les agressions verbales et physiques, ainsi que le cyberharcèlement.

Durant une dizaine de séances, à raison d'une par mois environ, les élèves sont amenés à regarder des courts métrages et à jouer à des jeux vidéo qui évoquent le harcèlement. Ce programme a notamment été couronné par le prix européen de prévention de la criminalité en 2009. Un tel dispositif est-il envisagé dans les écoles de la Commission communautaire française ? Si oui, selon quel agenda ?

Le harcèlement en milieu scolaire fait toujours plus de victimes. Une tolérance zéro s'impose, Monsieur le ministre.

Mme la présidente.- Le Bureau élargi avait décidé que la question sur l'appel à projets ne serait pas posée, car elle relève de la Communauté française. Le ministre n'a en conséquence ni reçu la question ni préparé de réponse. Merci d'être attentifs aux éventuelles rectifications des services.

M. Rudi Vervoort, ministre.- Comme vous l'avez parfaitement exposé, le harcèlement est un véritable fléau de notre société moderne, en particulier en milieu scolaire. Ce phénomène est encore amplifié par les réseaux sociaux.

L'enseignement de la Commission communautaire française n'y fait malheureusement pas exception. Ce ne sont pourtant pas les initiatives qui manquent. Il y a quelques jours encore, les directions d'écoles étaient invitées à faire connaître auprès de nos jeunes la plate-forme CyberHelp. Ce dispositif de lutte contre le cyberharcèlement se présente sous la forme d'une application téléchargeable, formule très appréciée par les adolescents et jeunes adultes.

Les directions étaient également priées d'être particulièrement vigilantes aux appels au secours. Les éducateurs ont vu leur rôle redéfini afin d'être attentifs aux attitudes des jeunes et de repérer tout symptôme de victimes potentielles de harcèlement.

L'an dernier, la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé un appel à projets pour l'année scolaire 2019-2020. Une cellule de crise va être mise sur pied à l'Institut Charles Gheude et à l'Institut Redouté Peiffer, en étroite collaboration avec l'Université de la Paix. Vingt personnes y suivent une formation de quatre jours. La cellule a pour

mission première la prévention, mais elle peut aussi, dans un second temps, intervenir dans les classes. À l'Institut Redouté Peiffer, tous les éducateurs ont reçu une formation pour prévenir les cas de harcèlement.

La collaboration avec l'Espace Magh et des services d'aide en milieu ouvert (AMO) prévoit des animations dans les classes afin d'augmenter la cohésion de groupe. Lorsque le harcèlement engendre un décrochage, le dispositif interne d'accrochage scolaire (DIAS) peut être amené à traiter certains cas.

Enfin, au niveau restauratif, des entretiens individuels sont organisés avec les harceleurs, le harcelé et la majorité silencieuse afin de parvenir à un cercle restauratif.

Pour être tout à fait complet, d'autres collaborations existent : Cyber@TIC'tudes, Centre local promotion santé Huy-Waremme (CLPS-HW), les équipes mobiles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, etc.

La Commission communautaire française ne prend pas le phénomène de harcèlement à la légère. Nous nous inscrivons dans les programmes et dans les projets mis en œuvre par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui, en tant que pouvoir régulateur, a une vision plus panoramique que le nôtre.

Mme Clémentine Barzin (MR).- Je prends note avec satisfaction de tout ce qui est mis en œuvre à l'heure actuelle dans les écoles qui ne sont plus directement liées.

La plate-forme CyberHelp est-elle déjà à disposition des établissements ? Savez-vous quand la cellule de crise sera mise en place dans les deux instituts ?

(Remarques de M. Rudi Vervoort, ministre)

Enfin, y a-t-il une évaluation chiffrée de ce phénomène dans les établissements de la Commission communautaire française ?

M. Rudi Vervoort, ministre.- Je ne dispose pas de chiffres précis, mais je peux me renseigner.

LES ENFANTS À BESOINS COMPLEXES À BRUXELLES de Mme Delphine Chabbert

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Delphine Chabbert (PS).- Les enfants à besoins complexes - le terme le moins stigmatisant que l'on ait pu trouver -, même s'ils sont peu nombreux, vivent des situations dramatiques. Ce sont des mineurs en difficulté, trop fréquemment appelés caractériels, ingérables ou incasables. Souffrant de troubles multiples, ils sont souvent pris en charge par l'aide à la jeunesse, alors que leurs problèmes relèvent davantage des questions de santé mentale ou de handicap.

Ces jeunes sont dits en errance, parce que renvoyés d'un service à l'autre ou incasables. Précisons qu'il ne s'agit pas des jeunes incasables évoqués lors du dernier Jeudi de l'hémicycle, lesquels feront l'objet de futurs travaux à la Commission communautaire française et à la Région, mais de jeunes cumulant les difficultés sociales, de santé et liées à leur handicap.

Depuis 2011, il existe une initiative nommée Jardin pour tous, une coupole opérationnelle consacrée par un accord de coopération entre l'aide à la jeunesse et l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH). Il s'agit d'un groupe de travail réunissant des professionnels des secteurs de l'aide à la jeunesse, du handicap et de la santé mentale, qui établissent des

partenariats afin d'individualiser au maximum les interventions et de faire du sur-mesure.

Ce groupe de travail a aussi l'avantage de ne pas nécessiter d'énormes moyens. Il suffit d'une volonté politique pour coordonner les rencontres et laisser au groupe de travail du temps pour s'organiser et travailler. J'ai rencontré ces professionnels, assisté à quelques-unes de leurs réunions, et je peux vous assurer de leur motivation à améliorer ces dispositifs. Ils se remettent en question très régulièrement, et même s'ils ont fait le choix de travailler au quotidien avec des jeunes en grande souffrance, ils préfèrent être créatifs plutôt que fatalistes. À nous, aujourd'hui, d'entendre leurs demandes. C'est là que vous intervenez, tout comme nous en tant que parlementaires.

Ce dossier est important pour mon groupe et pour moi-même. Il concerne tout au plus une centaine d'enfants à Bruxelles et en Wallonie. C'est beaucoup d'un point de vue humain, mais très peu d'un point de vue comptable et gestionnaire. Ces professionnels nous demandent du temps pour se rencontrer et mieux collaborer afin de trouver des solutions adaptées à chacun de ces jeunes.

Existe-t-il à Bruxelles des services à même de prendre en charge et de gérer ces enfants à besoins complexes, dont je rappelle qu'ils cumulent des difficultés de santé, de handicap et sociales ?

Est-il prévu d'organiser le même type de groupe de travail interservices et intersectoriel en Région bruxelloise pour créer un réseau d'aide adapté à ces enfants ?

Des contacts sont-ils pris avec le secteur de l'aide à la jeunesse qui est une compétence communautaire ? Est-il envisageable de signer un protocole d'accord, comme l'a fait la Région wallonne, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Un nombre élevé d'enfants à besoins multifactoriels relèvent du secteur du handicap. Le service bruxellois Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE) est-il associé à un travail de réseau avec le secteur de l'aide à la jeunesse et de la santé mentale ? Pour avoir participé à plusieurs de ces réunions, je peux vous dire qu'il n'est jamais présent là où l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) l'est. Qu'en est-il ?

(Applaudissements)

M. Rudi Vervoort, ministre.- Votre question met en lumière des situations d'enfants dont la voix n'est pas toujours portée assez haut, et qui demandent de tisser des liens entre différents services, niveaux de pouvoir et administrations. Relations qu'il faut sans cesse veiller à tenir nouées, je vous l'accorde.

Pour ce qui concerne les services qui peuvent prendre en charge et gérer les enfants ayant des besoins complexes, sachez que différentes institutions prennent en charge des enfants relevant à la fois du secteur du handicap, de la santé mentale et de l'aide à la jeunesse. On les retrouve par exemple dans des institutions comme la Cité joyeuse, l'Institut Decroly, l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA), ou encore l'Institut royal d'accueil pour le handicap moteur (IRAHM).

Par contre, il est vrai qu'il est difficile, aujourd'hui, de trouver des places dans l'urgence pour des enfants qui ne sont plus scolarisés ou temporairement plus scolarisables. La plupart du temps, c'est en Région wallonne qu'on trouve alors une solution pour ces enfants.

Néanmoins, Bruxelles dispose d'un service d'accompagnement très précieux pour ces situations-là. Il s'agit de l'Entre-temps, qui travaille également pour l'Agence pour une vie de qualité (AVIQ) et qui peut donc plus facilement faire des liens entre Bruxelles et la Wallonie.

Vous abordez ensuite la question d'un groupe de travail en Région bruxelloise qui puisse permettre aux réseaux de l'aide à la jeunesse, du handicap et de la santé mentale d'apporter des réponses adaptées aux enfants à besoins complexes. Il a été décidé en son temps de ne pas faire de réunions de type « Jardin pour tous » spécifiques à Bruxelles, mais plutôt de participer au groupe « Jardin pour tous » faîtier, puisque la majeure partie des situations complexes trouvaient des solutions en Région wallonne.

Nous sommes d'ailleurs en train de réactiver les liens avec l'aide à la jeunesse pour rendre ce groupe de travail plus effectif et, dans le même temps, d'étudier avec l'administration qui est la personne la plus opportune pour reprendre ce suivi et le suivi avec le réseau bruxellois en santé mentale pour enfants et adolescents (Bru-Stars) pour la Commission communautaire française.

Enfin, pour ce qui est du protocole d'accord, celui-ci est toujours en vigueur. Il reste à le mettre à jour et à le réactiver.

Mme Delphine Chabbert (PS).- Les professionnels désirent avant tout sortir du bricolage. Les gestionnaires de dossier de Bru-Stars cherchent vraiment à trouver des solutions pour les cas difficiles.

Je vous encourage à activer l'accord de coopération afin de dégager des solutions structurelles permettant de prendre en charge les besoins de ces enfants. Certains sont trop souvent laissés dans des situations dramatiques. Parfois même, ils sont hospitalisés alors qu'ils ont davantage besoin d'un accompagnement social que d'un environnement médical.

Je suis certaine que des solutions structurelles pourront être trouvées dans le cadre d'un accord de coopération. Je suivrai bien entendu ce dossier.

L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DU GENRE DANS LE CONTENU DU PARCOURS D'INTÉGRATION de Mme Viviane Teitelbaum

À M. ALAIN MARON, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE

Mme la présidente.- A la demande de l'auteure et en accord avec le ministre, la question orale est reportée à une prochaine séance plénière.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 14h52.

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Nicole Nketo Bomele, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Francis Dagrin, Christophe De Beukelaer, Barbara de Radiguès, Françoise De Smedt, Ibrahim Donmez, Anne-Charlotte d'Ursel, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Gladys Kazadi, Sadik Koksal, Pierre Kompany, Stéphanie Koplowicz, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Marie Lecocq, David Leisterh, Marc Loewenstein, Pierre-Yves Lux,

Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Ahmed Mouhssin, Petya Obolensky, Mohamed Ouriaghli, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Hicham Talhi, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michael Vossaert, et David Weytsman

Membres du Gouvernement présents à la séance : Barbara Trachte, Rudi Vervoort et Alain Maron.

LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ D'AVIS POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

Membres effectifs:

PS: Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu Ecolo: Mme Barbara de Radiguès, M. Pierre-Yves Lux, Mme Magali Plovie

MR : Mme Aurélie Czekalski, M. Gaëtan Van Goidsenhoven

DéFI: M. Emmanuel De Bock, M. Michael Vossaert

PTB: M. Petya Obolensky cdH: M. Christophe De Beukelaer

Membres suppléants :

PS: M. Ridouane Chahid, M. Marc-Jean Ghyssels, Mme Véronique Jamoulle, M. Mohamed Ouriaghli

Ecolo: Mme Ingrid Parmentier, Mme Isabelle Pauthier, M. Tristan Roberti, Mme Farida Tahar

MR: Mme Clémentine Barzin, Mme Viviane Teitelbaum, M. David Weytsman DéFI: M. Jonathan de Patoul, M. Marc Loewenstein, M. Christophe Magdalijns

PTB: M. Youssef Handichi, Mme Stéphanie Koplowicz cdH: Mme Céline Fremault, M. Bertin Mampaka Mankamba

Commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme

Membres effectifs:

PS: M. Martin Casier, Mme Véronique Jamoulle, M. Mohamed Ouriaghli Ecolo: M. Ahmed Mouhssin, M. Kevin Soiresse Njall, M. Hicham Talhi

MR: Mme Clémentine Barzin, M. David Leisterh DéFI: Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Joëlle Maison

PTB : Mme Stéphanie Koplowicz cdH : Mme Véronique Lefrancq

Membres suppléants :

PS: Mme Delphine Chabbert, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Sevket Temiz Ecolo: Mme Barbara de Radiguès, M. Pierre-Yves Lux, M. Matteo Segers, Mme Farida Tahar

MR: Mme Latifa Aït-Baala, Mme Alexia Bertrand, Mme Françoise Schepmans

DéFI: M. Sadik Koksal, M. Marc Loewenstein, M. Michael Vossaert

PTB: Mme Elisa Groppi, M. Petya Obolensky cdH: Mme Gladys Kazadi, M. Pierre Kompany

Commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé

Membres effectifs :

PS: Mme Delphine Chabbert, M. Ibrahim Donmez, Mme Fadila Laanan

Ecolo: Mme Zoé Genot, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar MR: M. Geoffroy Coomans de Brachène, M. David Weytsman

DéFI: M. Jonathan de Patoul, M. Sadik Koksal

PTB : Mme Stéphanie Koplowicz cdH : Mme Gladys Kazadi

Membres suppléants :

PS : Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Jamal Ikazban, M. Julien Uyttendaele Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, Mme Margaux De Ré, Mme Marie Lecocq, M. Hicham Talhi

MR: Mme Dominique Dufourny, M. David Leisterh, Mme Viviane Teitelbaum

DéFI: Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, M. Christophe Magdalijns

PTB: Mme Elisa Groppi, M. Youssef Handichi

cdH: M. Christophe De Beukelaer, Mme Céline Fremault

Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Membres:

PS: Mme Leila Agic, Mme Delphine Chabbert, M. Jamal Ikazban Ecolo: Mme Marie Lecocq, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar

MR: Mme Latifa Aït-Baala, Mme Viviane Teitelbaum DéFI: Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Marie Nagy

PTB: M. Petya Obolensky cdH: Mme Véronique Lefrancq

Commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement

Membres:

PS: M. Ridouane Chahid, Mme Isabelle Emmery, M. Marc-Jean Ghyssels Ecolo: Mme Barbara de Radiguès, M. Pierre-Yves Lux, M. Ahmed Mouhssin

MR: Mme Alexia Bertrand, M. David Leisterh DéFI: M. Sadik Koksal, M. Michael Vossaert

PTB: M. Luc Vancauwenberge cdH: M. Christophe De Beukelaer

Commission de Coopération avec d'autres Parlements

La commission de Coopération avec d'autres Parlements est composée des membres du Bureau élargi

Membres:

PS: Mme Delphine Chabbert, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu

Ecolo: Mme Barbara de Radiguès, Mme Magali Plovie MR: Mme Viviane Teitelbaum, M. Gaëtan Van Goidsenhoven

DéFI: M. Christophe Magdalijns, M. Michael Vossaert
PTB: Mme Stéphanie Koplowicz, M. Petya Obolensky

cdH: M. Christophe De Beukelaer

Commission spéciale du Règlement

La commission de Coopération avec d'autres Parlements est composée des membres du Bureau élargi

Membres :

PS: Mme Delphine Chabbert, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu

Ecolo: Mme Barbara de Radiguès, Mme Magali Plovie

MR: Mme Viviane Teitelbaum, M. Gaëtan Van Goidsenhoven

DéFI: M. Christophe Magdalijns, M. Michael Vossaert PTB: Mme Stéphanie Koplowicz, M. Petya Obolensky

cdH: M. Christophe De Beukelaer

Commission de Contrôle

La commission de Coopération avec d'autres Parlements est composée des membres du Bureau élargi

Membres:

PS: Mme Delphine Chabbert, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu

Ecolo: Mme Barbara de Radiguès, Mme Magali Plovie

MR: Mme Viviane Teitelbaum, M. Gaëtan Van Goidsenhoven

DéFI: M. Christophe Magdalijns, M. Michael Vossaert PTB: Mme Stéphanie Koplowicz, M. Petya Obolensky

cdH: M. Christophe De Beukelaer

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 23 janvier 2020 par lequel la Cour dit pour droit que :
 - l'article 150, alinéa 1^{er}, du Code des droits de succession, avant sa modification par la loi du 2 mai 2002 « sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations », viole les articles 10, 11 et 172 de la Constitution, en ce qu'il exclut de la taxe compensatoire des droits de succession les biens qu'une asbl possède à l'étranger;
 - 2. l'article 149, 3°, du Code des droits de succession, tel qu'il est applicable dans les affaires pendantes devant le juge a quo, viole les articles 10, 11 et 172 de la Constitution, en ce qu'il n'exonère pas de la taxe compensatoire des droits de succession l'asbl créée par une intercommunale en vue de déférer à son obligation d'assurer une pension aux membres de son personnel nommés à titre définitif et à leurs avants droit :
 - l'article 148 du Code des droits de succession, tel qu'il est applicable dans les affaires pendantes devant le juge a quo, ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution;
 - les effets de l'article 150, alinéa 1^{er}, du Code des droits de succession, avant sa modification par la loi du 2 mai 2002 précitée, sont maintenus (10/2020);
- l'arrêt du 23 janvier 2020 par lequel la Cour :
 - 1. annule la loi du 30 mars 2018 « concernant l'instauration d'une allocation de mobilité »;
 - maintient les effets de la loi annulée jusqu'à ce que, le cas échéant, de nouvelles dispositions législatives entrent en vigueur, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2020 inclus (11/2018);
- l'arrêt du 6 février 2020 par lequel la Cour dit pour droit que :
 - l'article L4146-17 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, lu isolément ou en combinaison avec l'article 1^{er}bis, § 2, antépénultième alinéa, de la loi électorale

- communale du 4 août 1932, ne viole pas l'article 8 de la Constitution, lu isolément ou en combinaison avec l'article 20, paragraphe 2, b), du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;
- les mêmes dispositions ne violent pas les articles 10 et 11, lus en combinaison avec l'article 8, de la Constitution (18/2020);
- les questions préjudicielles relatives à l'article 344-3 du Code civil, posées par le Tribunal de la famille d'Eupen;
- les questions préjudicielles relatives aux articles 214, 266, § 1^{er} et 283 de la loi générale sur les douanes et accises, coordonnée le 18 juillet 1977, et à l'article 13 85*undecies* du Code judiciaire, posées par la Cour d'appel de Liège;
- les questions préjudicielles relative à l'article 376, §§ 1^{er} et 2, du Code des impôts sur les revenus 1992, posées par la Cour d'appel d'Anvers, par le Tribunal de première instance néerlandophone de Bruxelles, par la Cour d'appel de Gand et par le Tribunal de première instance de Louvain;
- le recours en annulation des articles 4, 8, 9 et 25 du décret de la Région flamande du 24 mai 2019 « modifiant le décret du 5 avril 1995 contenant des dispositions générales concernant la politique de l'environnement et le décret relatif aux engrais du 22 décembre 2006, en ce qui concerne l'application du sixième programme lisier », introduit par l'asbl « Algemeen Boerensyndicaat » et autres ;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 120, § 2, alinéa 1^{er}, 1°, a) et b), de la loi-programme (I) du 27 décembre 2006, posées par la Cour du travail d'Anvers, division Anvers;
- le recours en annulation des articles 62 et 71 du décret de la Communauté française du 3 mai 2019 « portant diverses mesures relatives à l'Enseignement supérieur et à la recherche », introduit par l'asbl « Université Saint-Louis — Bruxelles »;
- le recours en annulation totale ou partielle des articles 2.1.1.3, § 1^{er}, 70 à 9°, et § 2, 2.4.4.1, § 2, 2.4.4.2 et 2.4.4.3 du Code belge de la Navigation (loi du 8 mai 2019, article 2), introduit par l'asbl « Ligue des droits humains » et autres.

